

Syndicats **MAGAZINE**

MENSUEL | Année 73 | n° 4 Avril 2019

E.R. : Robert Vertenueil
rue Haute, 42 - 1000 Bruxelles
BUREAU DE DÉPÔT : Charleroi X

FGTB

26 mai

Votez pour la solidarité

Dans un mois exactement, on est appelés aux urnes pour élire à la fois nos députés européens, fédéraux et régionaux. Les partis en lice sont nombreux mais le choix est simple : reconduire les majorités sortantes ou opter pour la solidarité et mettre fin aux politiques libérales.

9-19

AIP et bien-être

Un plus pour
les allocataires sociaux

Question/Réponse

Qu'est que l'AGR ?



6

PART-TIME JOB

20

Sommaire

Syndicats MAGAZINE

Actualités

Actions : 14 mai, climat et justice sociale	4
En bref	5
L'accord interprofessionnel est mort, vive la liaison au bien-être	6-7
La dignité humaine, variable d'ajustement ?	8



Dossier : Élections européennes, législatives, régionales

Europe : l'élection oubliée	9-11
Fédéral : stop ou encore avec la Suédoise ?	12-16
Bruxelles : un travail juste, pas juste un travail	17
Wallonie : les luttes collectives payent	18-19

Question/Réponse :

Qu'est-ce que l'allocation de garantie de revenu ?	20
--	----

Votre centrale

Centrale Générale	21-23
MWB	24-25
UBT	26-27
Horval	28-29
SETCa	30-32

Régions

Actualités régionales	33
Agenda des régions	34

La FGTB en ligne

www.fgtb.be



@syndicatFGTB



syndicatFGTB



ABVV/FGTB



Inscrivez-vous
à notre newsletter
www.fgtb.be



My FGTB
votre dossier en ligne
www.fgtb.be/my-fgtb



Syndicats Magazine
Application mobile

Édito

Que demande le peuple ?

À un jet de pierre des élections fédérales, régionales et européennes, la question mérite d'être posée.

Les candidats aussi doivent se la poser et une fois élus, ils sont censés y répondre : « *vox populi, vox dei* » dit-on. Mais qui est « le peuple » et que veut-il exactement? Entre manifestations et sondages, on peut s'en faire une image assez claire.

On sait ce que nous, FGTB, représentant 1,5 million de travailleurs, nous revendiquons : de meilleurs salaires (avec un minimum à 14 €/h), plus d'emplois de qualité, une bonne sécurité sociale refinancée (et une pension minimum à 1.500 €/mois), de bons services publics, la justice fiscale. Mis à part les chiffres, les autres syndicats sont grosso modo sur la même longueur d'onde. Même si on ne sait pas qui ni combien ils sont, on sait plus ou moins ce que veulent les gilets jaunes: du pouvoir d'achat et plus de démocratie.

Sondages

On sait ce que réclament les jeunes inquiets à la fois pour leur avenir économique et pour la planète : des mesures environnementales fortes. Ils ne sont pas seuls : d'après un sondage effectué pour le compte de la coalition « Sign For My Future », plus de **la moitié des Belges (53 %) estiment que notre pays doit se doter d'une loi climat contraignante, et 64 % souhaitent un plan d'investissement** à grande échelle permettant aux citoyens et aux entreprises de mettre en œuvre des solutions efficaces.

Nous savons, maintenant, grâce à une enquête de l'OCDE — excusez du peu ! — ce que veut la majorité silencieuse, ou éparpillée dans les divers groupes : **42 % des Belges craignent les fins de mois difficiles**. C'est deux fois plus que les quelque 20 % de personnes en risque de pauvreté officiellement recensées. Cela traduit l'inquiétude de cette classe que l'on dit moyenne et qui glisse peu à peu vers la précarité.

Selon l'OCDE, **64 % des Belges ont peur de se retrouver avec une trop petite pension**. 79 % pensent que le gouvernement ne tient pas compte de leur avis dans ses réformes de la sécurité sociale et 60 % pensent que le gouvernement devrait faire plus pour garantir leur sécurité économique et sociale.

Dans tous les pays participant à l'enquête, plus de la moitié des répondants déclarent que l'État

devrait augmenter le taux d'imposition des hauts revenus, afin de venir en aide aux plus pauvres.

Si on additionne tout ce petit monde multicolore, jeunes, jaunes, rouges, verts et anonymes, on a une bonne idée de ce que veut la toute grosse majorité du peuple et de ce que jusqu'à présent on ne lui a pas donné.

Triste bilan

Qu'ont fait les partis de la coalition gouvernementale MR, N-VA, CD&V, Open VLD pour le pouvoir d'achat, la justice fiscale, la protection sociale, l'environnement ?

- Blocage des salaires, saut d'index, hausse des accises et de la TVA. Malgré le tax shift, les salaires belges sont parmi ceux qui ont connu l'une des croissances les plus faibles en Europe, selon Eurostat, voire une stagnation complète selon l'Institut syndical européen ETUI.

Qu'ont fait MR, N-VA, CD&V, Open VLD pour la protection sociale ?

- Refus de porter les minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté pour financer la réduction de l'impôt des sociétés. Réduction des cotisations sociales employeur, réduction des remboursements de santé, réduction de fait des futures pensions via divers mécanismes (assimilations, conditions d'âge et de carrière, salaire de référence), réduction d'une série d'allocations sociales (AGR, suppléments d'âge chômage, crédit-temps sans motif, etc.).

Qu'ont-ils fait pour le climat ?

- Néant. Pas d'accord au sommet de Katowice sur le CO₂. Pas de loi climat.

Nous arrivons dans la dernière ligne droite avant les élections du 26 mai. Le « peuple » a l'occasion de donner de la voix. Il appartient maintenant à l'électeur de faire en sorte que le peuple soit entendu.

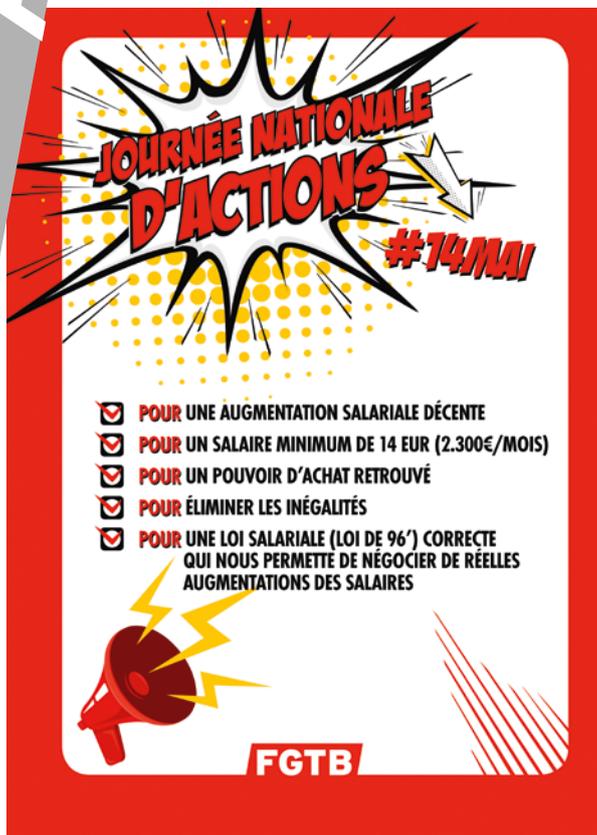


Robert Vertenuel
Président



Miranda Ulens
Secrétaire générale

VOTRE SYNDICAT EN ACTION



JOURNÉE NATIONALE D'ACTION FG TB POUR PLUS DE POUVOIR D'ACHAT ET CONTRE LES INÉGALITÉS

Le pouvoir d'achat des travailleurs est en berne. Sous ce Gouvernement, les travailleurs ont durement payé l'addition : augmentation de la TVA sur l'électricité, saut d'index, blocage des salaires, retour aux bas salaires pour les jeunes, pensions rabotées, loi salariale trafiquée...

Et maintenant, une augmentation d'à peine 1,1 % pour les 2 prochaines années ! Impossible de joindre les deux bouts.

Pour appuyer ses revendications, la FG TB organise une journée nationale d'actions décentralisées le 14 mai.

Informations auprès de votre centrale professionnelle ou votre régionale FG TB ainsi que sur notre page FB.

➔ www.fgtb.be

f t i syndicatFGTB

RASSEMBLEMENT POUR LE CLIMAT ET LA JUSTICE SOCIALE

Les inégalités et discriminations vont croissant : entre les hommes et les femmes, les riches et les plus démunis, entraînant des situations d'injustice criantes.

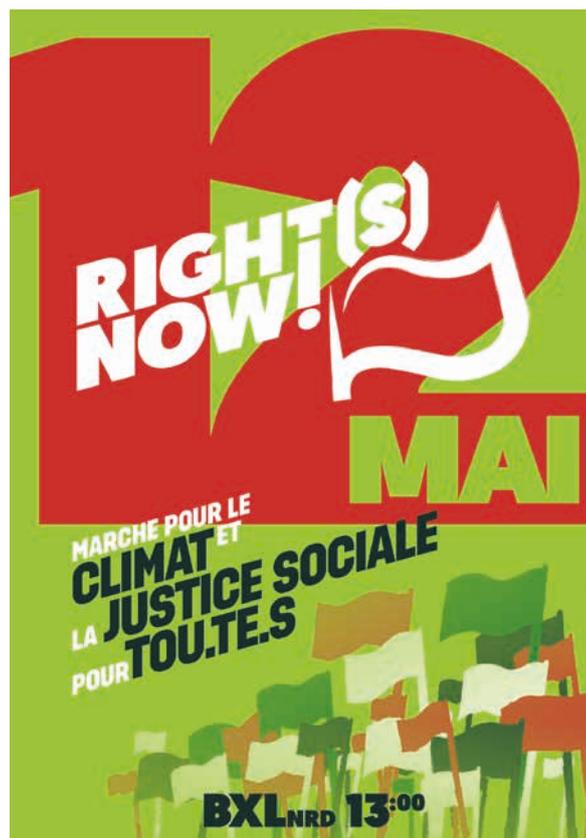
Les réponses proposées par nos politiques sont actuellement absolument insuffisantes. En plus de manquer d'ambition, elles ont tendance à opposer l'écologie et le social. Elles font peser le poids de la transition écologique sur les membres les plus fragiles de nos sociétés et détricotent nos mécanismes de solidarité.

Pourtant des solutions existent et il est possible de sortir de cette crise en restant uni-e-s.

Les Plateformes TAM TAM et HART BOVEN HART auxquelles participe la FG TB-ABVV, appellent les travailleurs.euses et chômeurs.euses, pensionné.e.s, jeunes, parents, artistes, migrant.e.s, hébergeurs.euses et sans-papiers... à se rassembler le 12 mai à Bruxelles, gare du Nord à 13 heures pour réclamer au futur gouvernement un tournant dans la politique basé sur « la justice climatique et sociale pour tout.e.s et maintenant ! ».

Bruxelles le dimanche 12 mai 2019, gare du Nord à 13 heures.

➔ www.rightsnow.be



EN BREF

L'INDEX DE MARS 2019

En mars 2019, l'indice des prix à la consommation de 108,85 est en hausse de 0,30 % par rapport à février 2019. En rythme annuel, l'inflation se chiffre à 2,33 %. L'indice santé de mars est de 109,04. L'indice santé lissé 106,52. L'indice-pivot qui déclenche une indexation des allocations sociales s'élève à 107,20. Il n'a pas été dépassé.

L'EUROPE INTERDIT LES PLASTIQUES JETABLES

Couverts en plastique, assiettes, cotons-tiges, pailles, touillettes, tiges de ballons : tous seront interdits en Europe dès 2021. Ces produits constituent 70 % des déchets marins. À cette liste s'ajoutent les sacs en plastique très légers, les produits contenant des plastiques oxo-dégradables et les emballages de fast-food en polystyrène expansé.



TRAITEMENT FISCAL DE LA PENSION COMPLÉMENTAIRE

Lors du versement de la pension complémentaire sous la forme de capital, le taux d'imposition dépend de l'âge du travailleur au moment du versement. Le taux varie de 10 à 16,5 % selon l'âge de prise de la retraite. Mais il faut avoir 65 ans pour bénéficier du taux minimum de 10 % d'impôt.

Ce régime, axé sur l'âge est discriminatoire pour les travailleurs qui accèdent à la retraite avant 65 ans avec une carrière complète de 45 ans puisqu'ils sont imposés plus lourdement qu'un travailleur de 65 ans avec une carrière incomplète. Une loi du 27 février 2019 (MB 15 mars 2019) remédie à ce problème. Pour le tarif préférentiel de 10 %, le fait d'atteindre une carrière complète (45 ans) est assimilé au fait d'atteindre l'âge de la pension.

Attention : Pour les travailleurs en RCC, le fisc exige toujours de rester en disponibilité (adaptée) jusqu'à l'âge de la pension pour avoir droit au tarif préférentiel de 10 % !

VOS ATTESTATIONS CRÉDIT-TEMPS EN LIGNE SUR Break@work

Jusqu'ici, **Break@work** vous permettait de vérifier le montant de votre allocation d'interruption, tout comme le nombre de mois ou de jours de crédit-temps, d'interruption de carrière ou de congés thématiques dont vous disposez encore.

Break@work est accessible tant via le site web de l'ONEM que via le site web Mysocialsecurity ➔ www.breakatwork.be/breakatworkFr.html. L'application donne également un aperçu des périodes déjà utilisées pour le crédit-temps, les congés thématiques et les emplois de fin de carrière.

L'application électronique **Break@work** a franchi une nouvelle étape. Les travailleurs pourront désormais également demander, via **Break@work**, une attestation mentionnant le solde de leurs droits et recevront cette attestation dans leur eBox. L'attestation imprimée peut être jointe à la notification à l'employeur avant l'introduction de la demande auprès de l'ONEM.

Attention : l'application ne donne que le nombre de jours ou de mois qu'il reste aux travailleurs. Elle ne vérifie pas si les conditions pour pouvoir bénéficier d'une interruption déterminée sont remplies.

Offres d'emploi

FGTB fédérale

- Senior Java Developer (F/H)
- Analyste Fonctionnel IT (F/H)
- System & Network Engineer (F/H)
- Collaborateur Network & Telecom (F/H)

Description des fonctions, profil et conditions : ➔ www.fgtb.be/offres-d-emploi

Centrale Culturelle Bruxelloise

Conseiller social (F/H)

Tâches principales : Assurer des permanences sociales • Assurer des séances d'information collectives
Compétences : bonnes connaissances en législation sociale ; capacité rédactionnelle et à la prise de parole en public. Bonnes connaissances NL. Diplôme de bachelier • **Contrat** de remplacement temps plein • Statut ACS • **Lettre de motivation + CV pour le 10/05 :** Bérengère Chevalier • rue de Suède 45, 1060 Bruxelles • berengere.chevalier@fgtb.be

Centrale Générale de Bruxelles-Vlaams Brabant

Conseiller juridique (M/F) au service première ligne à Bruxelles, rue Watteau 2-6

Tâches principales : accueil des membres affiliés sur les questions de droit du travail et de droit social (chômage, accidents du travail, maladies professionnelles...).

Description des fonctions, profil et conditions : ➔ www.accg.be/fr/job/conseiller-juridique-mf

In memoriam

L'accord interprofessionnel est mort-né



Le mardi 26 mars, le comité fédéral de la FGTB a rejeté le projet d'accord interprofessionnel que les deux autres syndicats ont approuvé.

Les militants et les instances de la FGTB ont estimé largement insuffisantes les mesures concernant le pouvoir d'achat. La marge salariale à 1,1 % pour 2 ans pour les négociations sectorielles et d'entreprise était beaucoup trop limitée. L'augmentation dérisoire de 10 cents/heure du salaire minimum, carrément indécente.

La FGTB va donc poursuivre sa campagne pour le pouvoir d'achat et le relèvement du salaire minimum. Mais elle a quand même réussi à engranger les points positifs du projet.

L'accord interprofessionnel est officiellement déclaré mort-né. Sans l'accord de la FGTB on ne pouvait pas l'appliquer. Le gouvernement en affaire courante en a pris acte et a décidé d'appliquer par arrêté royal la norme salariale de 1,1 %. La FGTB en a pris acte à son tour mais elle continue de contester non seulement la norme mais aussi la loi de 1996 revisitée qui a mis en place le mécanisme de la norme, bloquant toute négociation.

Au groupe des 10 convoqué par le gouvernement, la FGTB a fait valoir qu'elle était prête à approuver les conventions collectives sur les RCC, les fins de carrière, la mobilité, et même les heures supplémentaires, mais certainement pas à approuver la norme et l'aumône accordée pour le salaire minimum. Les tentatives patronales de lier la liaison au bien être des minimas sociaux avec la signature des autres points de l'accord ont échoué.

Quid alors des points positifs contenus dans le projet ? Car il y en avait : des améliorations pour les régimes de fin de carrière et les emplois de fin de carrière, l'amélioration du remboursement des frais de déplacement en transports en commun. Et bien sûr l'enveloppe « bien-être » de 0,7 milliard pour l'amélioration des allocations sociales minimales.

Rien n'est perdu. La liaison au bien-être aura bien lieu. Les autres points feront l'objet de conventions collectives au Conseil national du travail. La FGTB garde les mains libres pour ce qui est du salaire minimum mais elle participera au groupe de travail chargé d'examiner la question d'une « hausse substantielle » et les négociations sectorielles ne seront pas tenues par une convention qui fixe la hausse à 10 cents.


FGTB

Journée nationale d'actions

Action le 14 mai

En attendant la FGTB poursuit son action pour une amélioration du pouvoir d'achat. Une journée nationale d'action sera organisée le 14 mai.

Les acquis positifs

Les frais de déplacement

L'intervention patronale dans les frais de déplacement en transport public sera relevée à 70 % au lieu des 64,7 % découlant de la non indexation de la Convention 19octies.

La prolongation de 2 ans des régimes spéciaux de RCC

Pour les carrières longues et les métiers pénibles, l'âge d'accès restera à 59 ans jusqu'en juin 2021. Puis 60 ans. Pour les entreprises en difficultés et en restructuration, l'âge d'accès restera à 58 ans en 2019, 59 ans en 2020 et 60 ans en 2021.

La prolongation des emplois de fin de carrière

Pour l'aménagement des fins de carrière, il restera possible de prendre un crédit-temps fin de carrière sous certaines conditions à partir de 55 ans (1/5^e) ou 57 ans (1/2 temps).

Enveloppe bien-être : 0,7 milliard pour les allocataires sociaux

Cette enveloppe de 0,7 milliard destinée à faire en sorte que les allocations sociales minimales ne décrochent pas des salaires concerne 550.000 retraités, plus de 200.000 demandeurs d'emploi et plus de 310.000 personnes malades ou handicapées.

- **Augmentation des minima de 2,4 %.**
- **Augmentation plus forte** pour les minima **chefs de ménage** dans le chômage (+3,5 %), et pour les allocations d'insertion car ce sont les plus éloignés du seuil de pauvreté.
- Augmentation égale pour les minima et forfaits dans le chômage temporaire : 2,4 %.
- Augmentation des minima pour les cohabitants dans le chômage : +2 %.
- **Suppression de la discrimination** introduite par ce gouvernement entre les travailleurs avec carrière complète et incomplète dans les pensions minimums.

Concernant les plafonds de calcul

(le salaire le plus élevé dont il est tenu compte pour le calcul de l'allocation – principe d'assurance)

- **Relèvement des plafonds de calcul, compte tenu de l'évolution du bien-être (+1,1 %).**
- **Relèvement supplémentaire des plafonds de calcul dans les pensions (+1,7 %).**

Autres mesures

- **2 % d'augmentation en plus après 5 années d'allocations, sauf dans le chômage.**
- Augmentation du droit minimum dans les pensions : +2,4 % (montant pris en compte pour les périodes assimilées dans le chômage 2^e et 3^e période et RCC carrières longues et régime général).
- Allocations les plus anciennes : +0,7 % (allocations ayant pris cours avant 2010), sauf dans le chômage.
- Augmentation du pécule de vacances des pensionnés et de la prime de rattrapage maladie.
- Mesure à élaborer spécifiquement pour les familles monoparentales en congé thématique.
- Nouvelle diminution de la cotisation sociale personnelle pour les travailleurs cumulant pension et accident du travail ou maladie professionnelle.

Au niveau de l'aide sociale

- Revenu d'intégration et allocation de remplacement de revenu pour les isolés et cohabitants +2 %. Les chefs de ménage avaient déjà reçu 3,4 %.
- GRAPA : 0,3 %. Une augmentation (1,2 %) a été octroyée au 01.08.2018.

Plus de détails sur notre site → www.fgtb.be
(actualités : Accord sur l'enveloppe « bien-être »).

Société

La dignité humaine, variable d'ajustement ?

Selon l'article 23 de la Constitution, chacun a droit à une vie « conforme à la dignité humaine ». Mais de quoi parle-t-on ? À l'heure de l'austérité, des coupes budgétaires, des démantèlements des services publics, la situation est devenue critique autant pour les citoyens les plus vulnérables que pour les travailleurs de ces services. Les hôpitaux, maisons de soins et de repos, lieux d'aide à la jeunesse, prisons et autres sont dépassés par le manque de moyens. Résultat : des conditions de travail indignes, et une mise en danger des personnes bénéficiaires.

Si notre Constitution et son article 23 sont effectivement plus qu'un « bout de papier », il faut mettre fin à ce sous-financement structurel des services publics et du non marchand, et au contraire mettre tout en œuvre pour garantir le droit à une vie digne pour tous, par le biais de services publics solidement développés.

Qu'est-ce que la dignité humaine ?

Il n'existe pas de définition et il n'y a aucune limite à cette notion. L'article 23 garantit « les droits économiques, sociaux et culturels » de chacun. Malheureusement, la dignité humaine

est devenue une variable d'ajustement du capitalisme, les services publics en souffrent au quotidien. Par conséquent, le travailleur social qui ne peut bénéficier de conditions de travail décentes n'est pas en mesure de fournir des soins de qualité.

La FGTB a organisé une journée d'étude pendant laquelle différents acteurs des services publics ont pu expliquer comment le démantèlement de leurs secteurs a atteint un point critique pour la santé physique et mentale des travailleurs, mais aussi pour la prestation de services aux utilisateurs.

Ri de Ridder (INAMI)

« 10 % du PNB est alloué aux soins de santé. Ce montant qui s'élève à 40 milliards d'euros est financé à hauteur de 18 %, soit 9 milliards, par les ménages. Cela mène inévitablement à une grande vulnérabilité pour les ménages à faibles revenus. L'accès aux soins est très inégalitaire. En région bruxelloise par exemple, 40 % des revenus les plus bas déclarent postposer des soins médicaux pourtant nécessaires pour des raisons financières. Ces gens doivent faire un choix entre se nourrir ou aller chez le dentiste. Ce n'est pas normal ! Une autre inégalité sociale concerne l'espérance de vie en bonne santé. Une personne peu qualifiée peut espérer vivre en bonne santé jusqu'à 53 ans — et donc s'attendre à de sérieux problèmes de santé avant l'âge de la pension — alors qu'un-e universitaire peut espérer vivre en bonne santé jusqu'à 70 ans. »

Matthias Somers (Minerva)

« La société doit faire des choix. Il faut être disposé à payer le prix si l'on veut aider les populations vulnérables au détriment d'un peu de confort. Un enfant qui souffre d'autisme peut faire appel à une structure d'aide à domicile de base pour l'aider à accomplir les tâches de la vie quotidienne. Faute de moyens, le délai d'attente pour pouvoir bénéficier de cette aide s'élève de 3 à 6... ans ! Autant dire que la situation de nombreuses

familles se détériore rapidement. (...) Des moyens suffisants doivent être alloués à l'aide de première ligne. »

Saskia Van Nieuwenhove (Journaliste)

« J'ai vécu dans une structure d'accueil pendant 18 ans. Il y avait de l'humanité, de l'aide, de la proximité. Aujourd'hui, les jeunes victimes en situation de vulnérabilité n'ont pas droit à un accompagnement décent. Ces jeunes sont négligés, voire enfermés. »

Damien Scalia (ULB, Ligue des droits de l'Homme)

« *'Une société se juge à l'état de ses prisons'*. Et force est de constater qu'il existe un désengagement criant de l'État sur cette thématique. On y constate chaque jour des traitements inhumains et dégradants non volontaires. Les détenus se retrouvent à trois par cellules, couchent à même le sol, parmi les rats et les cafards dans certaines prisons. Il n'y a pas d'aération, de fenêtre qui s'ouvre. Les détenus prennent une douche par semaine. Il faut 2 mois pour voir un dentiste, un an pour voir un psychologue. Construire de nouvelles prisons sans donner plus de moyens à la justice et à l'administration pénitentiaire ne sert à rien. Pour la ligue des droits de l'homme, la solution consiste à baisser l'incarcération excessive. »



Europe



L'élection oubliée

Entre manifs climat, mobilisations syndicales, défections ou recrutement de candidats, règlements de comptes politiques, on n'entend pas beaucoup parler des élections européennes. Voire pas du tout.

Il est un fait que même européennes, surtout lorsqu'il y a des élections à d'autres niveaux, ce sont les enjeux nationaux qui priment. Nos 21 députés (sur 785) éclatés en 6 groupes politiques au Parlement européen vont-ils vraiment faire la différence ?

Et pourtant ce scrutin européen est diablement important car l'Union européenne est, bien plus que la Belgique, susceptible d'éclater ou d'étouffer de paralysie. Les forces centrifuges sont à l'œuvre. Le Brexit en est un indicateur. La crise migratoire, un accélérateur. Quels sont donc ces dangers qui guettent l'Union ?

Le scrutin de tous les dangers

La démocratie en lambeaux

Dans la plupart des États membres de l'Union Européenne, les partis populistes et d'extrême droite se renforcent. En Hongrie, en Pologne, en Espagne, en Grèce, en Allemagne, en France, en Italie, en Autriche, aux Pays-Bas. Ils ont en commun une doctrine nationaliste ainsi qu'une xénophobie instrumentalisée pour la renforcer. Nationalisme, populisme ou souverainisme sont forcément antieuropéens. Les droites européennes tentent de se fédérer pour constituer un bloc au Parlement européen qui paralyserait l'Europe.

Corollaire de ce renforcement de la droite : la démocratie elle-même est en danger. Orban en Hongrie, Kaczyński en Pologne tentent de concentrer le pouvoir en muselant la Justice et la Presse. Rien qu'en 2018, on a assassiné trois journalistes qui enquêtaient sur des faits de corruption à Malte, en Bulgarie, en Slovaquie. Des acquis comme le droit à l'IVG sont remis en question. Les migrants sont criminalisés ou exploités, ou enfermés arbitrairement dans des camps. Les valeurs démocratiques et humanistes de l'Europe se délitent peu à peu.

La paralysie et l'éclatement

Une Union Européenne bloquée n'aura plus beaucoup d'intérêt pour les Européens. Ils ne sont déjà que 50 %, voire moins à aller voter là où le vote n'est pas obligatoire. Chaque pays membre va, comme c'est le cas avec le Royaume-Uni, vouloir reprendre son destin en main.

Le dossier des migrations illustre cette tendance : non-respect des règles de l'espace Schengen, refus de la solidarité, remise en question de la monnaie unique, blocage sur l'harmonisation fiscale, atteintes aux droits fondamentaux malgré les rappels à l'ordre de la Commission... Bien qu'anecdotique, le cafouillage et le chacun pour soi sur la question de l'heure d'été est symptomatique d'une Europe qui ne fonctionne pas.



L'Europe, pour quoi faire ?

L'Europe gelée, moins d'Europe, voire pas du tout, est-ce dramatique ? Ne peut-on se contenter de la monnaie unique et de la libre circulation ? Après tout, à quoi sert l'Europe si elle n'arrive pas à redresser la barre économique, à réduire le chômage et les inégalités, à protéger les gens ?

Il est vrai que l'Europe n'est pas sans reproches. La liste est longue... Les politiques d'austérité imposées au nom de la stabilité monétaire mais surtout d'une doctrine néolibérale rigide, la pression pour la flexibilisation du marché du travail, l'inaction face à la désindustrialisation et l'incapacité à relancer l'économie et l'emploi en appliquant les recettes libérales. Le rôle prédominant des lobbies industriels et financiers qui affaiblissent les législations protégeant les consommateurs et les travailleurs. La faiblesse de la politique climatique malgré les objectifs ambitieux, l'incroyable complexité des institutions qui retarde ou paralyse les décisions, le dumping social et la compétition fiscale qui en découlent, et en résumé, cette impression que quoi qu'on veuille, dise ou fasse l'Europe n'en fait qu'à sa tête et confisque quelque part la démocratie.

Pas étonnant que les citoyens se désintéressent de l'Europe, s'en détournent, ou la rejettent. Qu'ils se tournent vers les nationalistes, souverainistes et autres populistes qui leur font croire qu'on s'en sortira mieux seuls, chacun pour soi.

On a pourtant besoin de l'Europe

On a pourtant besoin de l'Europe. Le chacun pour soi, le repli national voire régional ne peuvent mener à rien de bon si ce n'est une concurrence fiscale accrue, et une concurrence entre les travailleurs qui affaiblit la protection sociale et les salaires, l'abandon des régions les moins riches et des gens qui y vivent, une grande faiblesse économique dans un monde globalisé, l'incapacité de jouer un rôle politique au niveau mondial malgré le fait que l'UE est la première puissance économique mondiale.

On a besoin de plus d'Europe

Tout ce que l'on peut reprocher à l'Europe, découle de l'orientation néolibérale qu'on lui a imprimée

mais aussi de sa faiblesse et de son caractère inachevé en tant qu'Etat supranational pour cantonner son rôle à un simple grand marché ouvert à toutes les concurrences.

Les solutions ne résident donc pas dans moins d'Europe mais dans plus d'Europe. C'est le niveau le plus pertinent pour imposer un socle social et lutter contre le dumping social intra et extra-européen, pour imposer une harmonisation fiscale qui réduira l'évasion fiscale, pour mener une politique économique et industrielle proactive, pour créer des emplois et protéger ceux qui existent, pour mener une politique climatique à la hauteur des enjeux et des attentes des citoyens, pour lutter contre le dumping environnemental, pour mener une politique migratoire solidaire.

Autant de raisons de voter pour les partis qui croient en l'Europe et veulent l'améliorer en la forçant à changer de politique économique et sociale.



Syndicats européens

Qu'attendons-nous de l'Europe ?

Avec la Confédération européenne des syndicats (CES) et ses 45 millions de travailleurs affiliés à 90 syndicats dans 38 pays, nous avons la conviction qu'une Europe plus juste est possible pour les travailleurs et travailleuses, une Europe basée sur la démocratie et la justice sociale, des emplois de qualité et des salaires plus élevés ainsi que des transitions socialement justes et équitables vers une économie numérique à bas-carbone. Ceci devra constituer la base d'un nouveau contrat social pour l'Europe. Le changement est possible.

Renforcer la démocratie des institutions et mettre fin à la mainmise des lobbies des multinationales et des grandes banques

La démocratie doit aller plus loin que le vote et aller de pair avec une véritable implication des citoyens dans les décisions politiques. La **participation démocratique** repose aussi sur le **dialogue social** sur le lieu de travail. Le droit des sociétés n'implique pas que les droits sociaux, les droits des travailleurs et des syndicats soient bafoués.

Mener une politique de relance économique et d'emploi basée sur la demande au lieu de l'austérité

Il est inacceptable que les bénéfices et la productivité ne soient pas redistribués aux travailleurs qui les ont générés. L'Europe a besoin d'une **nouvelle politique économique** progressiste et durable, juste et plus sociale pour stimuler la croissance qui bénéficiera à tous, non à quelques-uns seulement, relancer les investissements publics et privés, créer des outils pour protéger les travailleurs et travailleuses des crises et chocs économiques.

Pour restaurer l'adhésion au projet européen, l'Europe doit s'atteler à la création d'emplois de qualité avec des salaires plus élevés pour réduire les écarts salariaux et stimuler croissance et compétitivité durables. Une meilleure distribution de la richesse et une convergence des salaires à la hausse permettra de réduire les inégalités sociales.

Mettre fin à la concurrence sociale et fiscale et aux inégalités

Une mobilité juste doit être garantie à tous les travailleurs et travailleuses de l'UE et de pays tiers, et la **lutte contre le dumping social** doit être une priorité.

Une fiscalité plus équitable et plus progressive est nécessaire pour réduire les inégalités, financer les services publics et la protection sociale et s'attaquer aux problèmes sociaux causés par la mondialisation, la décarbonisation et la digitalisation. Une fiscalité efficace doit prévenir l'évasion et la fraude fiscales et veiller à une imposition adéquate et égale des sociétés.

Replacer le facteur humain au centre des politiques (économie, emploi, social, migration, climat)

L'UE doit reconstruire son **modèle social**, en mettant pleinement en œuvre le **socle européen des droits sociaux** aux niveaux national et européen. L'accès à des systèmes de protection sociale adéquats, à des pensions correctes, aux logements et aux services sociaux doit être garanti pour tous, sur base égale en termes de contributions et de bénéfices.

La migration doit être gérée de façon à protéger les droits humains, que toutes les personnes bénéficient d'un traitement égal, au travail et dans la société.

Transitions justes

Les transitions parallèles vers une économie bas-carbone et numérique auront des répercussions sur l'emploi. Elles doivent être gérées de façon à ce que personne ne reste sur la touche. Nous avons besoin d'une nouvelle politique industrielle européenne pour créer de nouveaux emplois et de nouvelles opportunités et pour garantir la compétitivité de l'UE. Les travailleurs et travailleuses doivent avoir leur mot à dire sur la façon de gérer ces transitions.

Élections législatives

Stop ou encore avec le gouvernement des droites ?

Le 26 mai, les électeurs devront choisir le parti qui répond le mieux à leurs yeux à leurs aspirations ou à leurs intérêts, étant entendu qu'aucun parti ne pourra gouverner seul. Car qui dit système proportionnel, dit coalition. Pour décider, ils pourront se baser sur les programmes de chaque parti, mais aussi sur le bilan des partis qui ont gouverné le pays pendant 4 ans. Indépendamment des coalitions possibles, le choix est relativement simple : poursuivre une politique de centre-droit, voire très à droite, ou opter pour le changement avec un projet de société solidaire diamétralement opposé.

La caractéristique du gouvernement Michel, MR, N-VA, CD&V, Open VLD, c'est qu'il n'a compté aucun parti progressiste. Avec l'éviction du PS et du SP.a, il a eu les coudées franches pour mener une politique de « réformes » résolument libérales voire carrément de droite. Les objectifs déclarés étaient ambitieux et justifiaient la mise au frigo des questions communautaires malgré la présence de la N-VA indépendantiste :

- l'assainissement des finances publiques ;
- une réforme fiscale destinée à améliorer à la fois le pouvoir d'achat, la compétitivité des entreprises et promouvoir l'emploi parallèlement à une réforme du

travail (et du non travail : chômage, crédits-temps, fins de carrières et retraite anticipée) et à une politique de modération salariale ;

- la viabilité financière de la sécurité sociale via des économies drastiques et la réforme d'une série de dispositifs, à commencer par le plus important : les pensions.

La chute anticipée du gouvernement Michel ne lui a pas permis de finaliser tout son programme mais il en a réalisé une bonne partie. Avec quels résultats ? Un coup d'œil dans le rétroviseur s'impose.

Finances publiques La patate chaude au suivant



Dès sa mise en place, le gouvernement Michel s'est présenté en meilleur gestionnaire que ses prédécesseurs, même si trois des partis de ce gouvernement (MR, VLD, CD&V) étaient présents dans la coalition précédente.

Michel s'est fixé comme objectif l'assainissement des finances publiques. On allait voir ce qu'on allait voir ! La Commission Européenne avait fixé un objectif de réduction du déficit de 0,5 % du PIB par an. Le gouvernement s'était engagé à aller plus loin et à réduire le déficit à zéro en 2018.

C'est raté ! La réforme fiscale dite tax shift et la réduction de l'impôt des sociétés ont creusé un trou qui n'a pas été comblé.

L'objectif d'équilibre en 2018 n'a pas été atteint et, selon le Comité supérieur des Finances, le gouvernement sortant laisse au suivant une ardoise de 11,6 milliards pour revenir à l'équilibre en 2022.

Fiscalité

Tout bénéf' pour les entreprises

Si l'équilibre budgétaire n'a pas été atteint, c'est parce que le gouvernement MR - N-VA a misé sur les « effets retour » d'une réforme fiscale supposée encourager le travail et relancer la création d'emplois : « jobs, jobs, jobs » annonce Charles Michel. C'est le fameux tax shift.

Donné d'une main...

Les travailleurs « actifs » devaient en recevoir une part sous forme d'un relèvement de la quotité exonérée d'impôt, de la hausse des frais professionnels déductibles et via la suppression de la tranche d'imposition des 30 %.

Les entreprises — en plus des 13 milliards qu'elles reçoivent chaque année en aides diverses — en recevront une part importante sous forme de réduction des cotisations sociales de 32 % à 25 % au détriment du financement de la sécurité sociale. Dont coût 9,3 milliards qui auront généré, selon la Banque nationale à peine 52.000 emplois, soit un coût de 180.000 € l'unité... pour des salaires moyens temps pleins qui tournent autour des 40 à 45.000 € bruts mais moins dans 50 % des cas. Or selon le KU Leuven (HIVA) la moitié des nouveaux contrats était de mauvaise qualité (temporaire, part-time, heures irrégulières).

Puis suivra la réforme de l'impôt des sociétés. Le secteur diamantaire anversois avait déjà bénéficié d'un nouveau système fiscal forfaitaire extrêmement avantageux. Toutes les autres entreprises auront aussi leur cadeau via la réduction du taux facial de l'impôt des sociétés de 33,99 à 25 %.

... repris de l'autre

Sauf que pour financer en partie ces réformes, le gouvernement a bloqué les salaires, imposé un saut d'index de 2 % et levé de nouvelles taxes indirectes : TVA sur l'électricité de 6 à 21 % ; hausse des accises sur les carburants, le tabac, l'alcool...

Les salaires moyens ont effectivement bénéficié d'un avantage fiscal sur l'impôt direct mais en auront préalablement ristourné au fisc une bonne partie, si pas tout en taxes indirectes. Et finalement, après analyse des deux premiers volets du tax shift destinés aux salariés on constate que 42 % des 4,4 milliards auront été aux 20 % des revenus les plus élevés (9 et 10^e déciles).

Et rien pour les allocataires sociaux

Les allocataires sociaux — hormis l'enveloppe « bien-être » qui n'a rien à voir avec la réforme fiscale — n'ont rien obtenu avec le tax shift réservé aux actifs. Le saut d'index appliqué à leur allocation et la non indexation des barèmes fiscaux leur a même fait perdre de l'argent.

Taxation du capital pour mémoire

Le « capital » aussi a été imposé. Le précompte mobilier a été relevé jusqu'à 30 %, ce qui touche aussi l'épargne privée de Monsieur Tout-le-monde. Mais les plus-values demeurent exonérées de tout impôt et il reste possible d'échapper au taux de 30 % applicable aux dividendes « ordinaires » via quelques portes fiscales dérobées. La taxe « Caïman » sur les montages financiers n'a rapporté qu'un dixième des recettes escomptées pour être finalement abandonnée.

Ce sont donc les entreprises qui ont tiré les marrons du feu des réformes fiscales, du blocage des salaires et du saut d'index. C'est ce qui explique l'enthousiasme de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), l'organisation des employeurs, pour une reconduction de la Suédoise MR - N-VA.



Pouvoir d'achat en berne

Avant de commencer à distribuer des cadeaux, le gouvernement Michel a commencé par récolter des fonds. Saut d'index, salaires bloqués, amputation de l'enveloppe bien-être pour les allocations sociales, réduction de certains avantages sociaux, soins de santé plus chers...

La lutte contre la fraude marque le pas

D'autre part, avait promis M. Michel : « *La lutte contre la fraude sera activement poursuivie* ». Entre-temps, Lux Leaks, Panama Papers, et autres « Leaks » ont montré l'ampleur de l'évasion et de la fraude fiscales. La fraude fiscale selon diverses estimations pourrait atteindre entre 20 à 40 milliards par an.

On ne peut pas dire que la lutte contre la fraude fiscale ait été à la hauteur : depuis 2014, jamais les rentrées en caisse n'ont été aussi faibles. Les montants encaissés pour les années 2014 à 2018 se montent respectivement à 404, 320, 375, 312 et 254 millions d'euros.

Doit-on s'en étonner quand on sait que la troupe des agents fiscaux chargés du contrôle a vu son nombre fondre sous le gouvernement Michel-De Wever ! Entre 2011 et 2017, le nombre d'agents chargés du contrôle fiscal est passé de 5.235 à 2.715 agents ! Cela représente une diminution de 47 %.



Si les premiers effets du tax shift ont pu se faire sentir pour les travailleurs concernés dès le début 2018, ils ont pu apprécier les effets négatifs du saut d'index dès le début 2016 : 2 % de salaire perdu à vie, 70 €/mois pour un salaire moyen. .

La réforme de la loi sur la formation des salaires (« Loi de 1996 ») assortira la négociation des salaires de telles conditions qu'il est devenu quasiment impossible d'obtenir un accord interprofessionnel sur une marge décente d'augmentation des salaires.

Les allocataires sociaux n'ont pas été épargnés : -2 % d'index pour eux aussi. De plus certaines allocations ou droits ont été réduits. Le supplément d'âge pour les chômeurs âgés a été supprimé. La réforme des allocations d'insertion pour les jeunes chômeurs sur base des études a exclu du systèmes des dizaines de milliers de jeunes. Le calcul de la pension des prépensionnés a été modifié avec pour conséquence de réduire leur future pension. En indemnités maladie aussi certaines indemnités ont été réduites via des modifications réglementaires.

Les minima sociaux que le gouvernement avait promis de relever au-dessus du seuil de pauvreté resteront en dessous. Promesse non tenue.



42 % des Belges craignent les fins de mois difficiles.

Sondage OCDE



Prisonniers du travail

Pension à 67 ans, fin programmée des prépensions, heures sup' à gogo, flexibilité, précarité...

Un des « grands œuvres » du gouvernement Michel-De Wever a été de démanteler la réglementation régissant les fins de carrière et de flexibiliser le droit du travail. Chômeurs âgés et prépensionnés devront rester disponibles sur le marché de l'emploi même s'il n'y a pas de boulot pour eux. Objectif : obliger tout le monde à travailler plus longtemps et/ou à accepter n'importe quoi.

L'opération a commencé avec la pension à 67 ans et les réformes des fins de carrière. La définition de métiers pénibles devait permettre d'anticiper le départ à la retraite mais elle n'a pas abouti. L'idée du ministre MR Bacquelaine était de pénaliser avec une pension inférieure ceux qui ne tiendraient pas jusqu'au bout. Même logique avec le projet avorté de pension à points qui risquait de porter l'âge de retraite à plus de 67 ans pour ceux qui n'auraient pas la carrière requise de 45 ans ou de les pénaliser financièrement.

Tout ce petit monde jeté sur le marché du travail était supposé faire monter le taux d'activité mais si la croissance même molle a permis de créer de l'emploi, il n'y en a pas pour tous. Et surtout il n'y a pas de correspondance entre les qualifications requises ou exigées et celles des demandeurs d'emplois.

Flexibilité versus précarité

Parallèlement - et contradictoirement - le ministre de l'Emploi Kris Peeters s'est employé à flexibiliser le droit du travail. Le temps de travail sera annualisé, ce qui laisse une marge de « petite flexibilité » qui permet de faire travailler 45 heures semaines pour autant que la moyenne annuelle reste à 38 heures. Le nombre d'heures supplémentaires possibles a été augmenté jusqu'à 360 heures dans certains secteurs. On y a ajouté une tranche de 100 heures « volontaires » qui ne nécessitent que l'accord du travailleur à titre individuel. Plus d'heures sup' : moins d'emploi pour les autres.

D'autres mesures auront contribué à flexibiliser et à précariser le travail :

- Assouplissement de la limitation du travail de nuit et du dimanche.
- Introduction de l'intérim dans les services publics, dans la marine marchande et les déménagements. Contrat d'intérim à durée indéterminée.
- Flexi-jobs dans l'horeca, le commerce, la coiffure, le nettoyage, les boulangeries industrielles et pour les pensionnés.
- Extension de l'autorisation du travail étudiant de 50 jours à 475 heures.
- Extension du travail occasionnel de 100 à 200 jours.

Pour compléter l'ouvrage, le « jobs deal » a rendu encore plus restrictif l'accès aux régimes de RCC et il prévoyait d'accélérer la dégressivité des allocations de chômage pour forcer les chômeurs à accepter des emplois sous-qualifiés ou partiels. La proposition va revenir sur le tapis si la droite l'emporte.

Plus d'un salarié belge sur trois espère terminer sa vie professionnelle à 60 ans, mais ils sont 22 % de plus à vouloir arrêter avant.

Un sur six seulement compte arriver à 65 ans. Et ils ne sont que 4,8 % à s'imaginer à la pension à 67 ou 68 ans...

Enquête européenne sur les conditions de travail

Préretraites impossibles

Puis ce fut le durcissement des conditions d'accès à la préretraite : 44 ans de carrière à 60 ans, 43 ans à 61: peu d'élus en perspective. Rares seront ceux qui pourront répondre aux conditions.

En même temps, le gouvernement a quasiment liquidé les prépensions (régime de chômage avec complément d'entreprise ou RCC) en reculant peu à peu jusqu'à 60 ans les conditions d'accès.

Les jeunes aussi

Côté jeunes, les allocations d'insertion ont été limitées à 3 ans avec une limite d'âge d'accès à 25 ans et une condition de diplôme. Une bonne partie des exclus se sont retrouvés au CPAS ou se sont perdus dans la nature : ni aux études, ni en formation, ni à l'emploi. Ce sont les NEET (Not in Education, Employment or Training).



Environnement L'immobilisme

Côté environnement, rien à signaler. Le gouvernement s'est distingué par son immobilisme qu'il attribuera tantôt à la Flandre, tantôt à la réforme de l'État et aux difficultés de la coopération.

Il s'est par contre distingué en réduisant le budget de la SNCB de 3 milliards.

53 % des Belges estiment que notre pays doit se doter d'une loi climat contraignante, et

64 % souhaitent un plan d'investissement à grande échelle.

Sondage de la coalition « Sign For My Future »

Sécurité sociale Le détricotage

64 % des Belges ont peur de se retrouver avec une trop petite pension.

Sondage OCDE

Une batterie de mesures citées plus haut en matière de pension, de fin de carrière, de santé, de chômage, de crédit-temps, ont été motivées par la volonté de faire des économies budgétaires, mais surtout de réduire la protection sociale accusée de ne pas encourager la recherche d'emploi. Les allocations sociales, ce n'est pourtant pas le Pérou. La plupart — et pas seulement les minima — se situent en dessous du seuil de pauvreté.

Sous prétexte de vouloir sauvegarder le système, le gouvernement sortant s'est évertué à le démolir pour réduire la redistribution de la richesse produite qui échappe au profit. Car même le poids grandissant des pensions et de la santé pourraient être couverts sans difficulté si on repensait le système de financement de la Sécu. Ce financement ne repose que sur les salaires alors que le rapport actifs-non actifs se détériore.

D'autres revenus pourraient être pris en considération dans le cadre d'une cotisation sociale généralisée. Une réforme fiscale équitable pourrait également générer assez de revenus pour parer à toutes les éventualités démographiques sans alourdir l'impôt des contribuables petits et moyens.



1^{er} mai Fête du travail à Bruxelles

Pour un travail juste Pas juste un travail

Le 26 mai 2019, les Bruxellois seront appelés à voter. Dans leur région, au fédéral et au niveau européen. Ce 1^{er} mai 2019 aura été l'occasion rêvée pour la FGTB Bruxelles et la FMSB (Fédération des Mutualités Socialistes du Brabant) de rappeler leurs ambitions pour Bruxelles. En prime : une expo « exclusive » illustrant 5 années de lutte et bien sûr une Agora ouverte aux débats avec pour ambition de rendre la parole aux travailleurs.



« En décembre, la FGTB Bruxelles a présenté son mémorandum et initié une campagne dont l'objectif est de replacer les travailleuses et les travailleurs au centre des préoccupations politiques » rappelle Estelle Ceulemans, Secrétaire générale de la FGTB Bruxelles. « Un plaidoyer progressiste qui vise à garantir à tout un chacun le droit à une véritable qualité de vie (en termes de logement, de santé et de mobilité), la préservation de notre modèle bruxellois de vivre ensemble et la défense de la qualité des emplois dans notre région. Ce 1^{er} mai, à la veille d'échéances électorales importantes, nous continuerons à convaincre les bruxellois qu'autrement et mieux, c'est possible. »

Pour rappel, la Fête du 1^{er} mai est organisée par la FGTB Bruxelles depuis 1994 (et, depuis 2005, avec la Fédération des Mutualités Socialistes du Brabant), en partenariat avec la Ville de Bruxelles et la CCB (Centrale Culturelle Bruxelloise asbl), et avec le soutien de P&V Assurances.

Trois groupes à l'affiche de ce 1^{er} mai : en ouverture des festivités, **Gustave Brass Band** avec un répertoire tout en pep's et cuivres, heureux gagnants du Working Class Live, tremplin musical des Jeunes de la FGTB Bruxelles. Ensuite c'est **Marka** accompagné de ses « guests », qui s'est fixé l'objectif de mettre le feu à la place Rouppe comme un echt Brusselseir. En finale de la soirée : **Mister Cover**, star des reprises pour un voyage dans les années '80 et '90.

Deux nouveautés

La présence d'une **Agora**, lieu d'échanges et mise en débat des grands combats actuels et futurs autour de trois thèmes :

- **Divergences des luttes ?** Théâtre-Intervention par le groupe Réagis, groupe militant visant à sensibiliser le monde du travail contre les dangers de l'extrême-droite.
- **Quelles résistances féministes face à la droite néolibérale ?** Conférence animée par le comité Eliane Vogel-Polsky et les Femmes Prévoyantes Socialistes
- **Les jeunes : tous coupables ?** Théâtre-débat avec le groupe Résiste, les Jeunes FGTB Bruxelles et le service Accompagnement de la FGTB Bruxelles.

En parallèle, une exposition de photos réalisée en collaboration avec le collectif de photographes engagés « Krasnyi » visant à retracer en images cinq années de luttes.

Et pour compléter la Fête, un village militant constitué de 50 associations !

Wallonie

Quand les luttes collectives paient...

Wallonie, été 2017. La prise est débranchée par les humanistes. Place au gouvernement MR-cdH et... à l'entreprise de démolition libérale vis-à-vis de tout ce qui avait été construit, négocié, concerté !

En voulant briser les décisions et projets de la majorité précédente, l'actuel gouvernement wallon, désormais en affaires courantes, a fait perdre deux ans aux Wallonnes et aux Wallons. Les libéraux ont cassé la concertation sociale et n'ont eu de cesse d'attaquer la FGTB et de mépriser les travailleuses et travailleurs et surtout les plus faibles.

Un acharnement, une « haine de classe »¹ à laquelle la FGTB wallonne a répondu par une mobilisation constructive sur certains dossiers qui — quoi qu'en dise la droite — a payé...

”

Notre mission, en tant qu'organisation syndicale, est de poursuivre la défense d'un projet de société solidaire.

APE : réforme Jeholet vs réforme concertée

Au terme d'un processus qui a connu plusieurs rebondissements et cristallisé une forte mobilisation contre elle, la réforme APE² du ministre de l'Emploi Jeholet ne sera finalement pas votée sous cette législature.

Contrairement aux propos de certains détracteurs, l'abandon de cette réforme par le gouvernement wallon n'est pas uniquement le fruit des jeux politiques de ces dernières semaines (départ d'une députée MR vers le Parti Populaire, absence de Maxime Prévot pour cause de voyage en Laponie...). En effet, la FGTB wallonne a été à l'avant-garde de l'opposition à ce projet qui s'est écrit en dépit du bon sens et sans concertation avec les acteurs de terrain.

Manifestations, chaîne humaine, mobilisation avec les fédérations patronales... À quatre reprises depuis le mois de juin 2018, la FGTB wallonne est descendue dans les rues de Namur et a dénoncé les effets pervers de la « réforme Jeholet ». C'est donc une victoire syndicale importante qui rassure près de 60.000 travailleuses et travailleurs et 4.000 employeurs en Wallonie.

Rappelons qu'une réforme du système APE est non seulement indispensable, mais qu'un accord, fruit d'un compromis entre patrons et syndicats existe. Celui-ci a pourtant été balayé d'un revers de la main par le ministre de l'Emploi qui a préféré repartir unilatéralement d'une page blanche. Si la FGTB wallonne s'est battue jusqu'au bout contre la version Jeholet de la réforme APE, elle est disposée à réformer le système actuel, sur base du texte précédent.

Aux représentantes et représentants politiques en campagne : un retour à une concertation sociale effective, gage de stabilité et d'efficacité pour la Wallonie, est indispensable.

Assurance autonomie au frigo

Autre dossier cher au gouvernement wallon, autre mise au frigo. L'assurance autonomie, envisagée pour faire face au vieillissement de la population, ne verra pas non plus le jour sous cette législature.

Le nombre de plus en plus important de personnes âgées requiert en effet le développement et le renforcement des services à la personne. Mettre en place une assurance autonomie est donc une nécessité. Mais, à nouveau, le projet aux contours flous, porté par la ministre de l'Action sociale et de la Santé, la cdH Alda Greoli, a suscité de nombreuses inquiétudes par rapport à son financement.



FGTB
Wallonie

25
UI
3.500 EM
B

ON A GAGNÉ!

LA RÉFORME APE JEHOLET NE SERA PAS VOTÉE

JUIN 2018 • 20 SEPT. 2018 • 29 NOV. 2018 • 18 MARS 2019

UN PLAN D'ACTION GAGNANT

**150 000 WALLONS SAUVÉS GRÂCE À 18 MOIS DE MOBILISATION.
BRAVO ET MERCI POUR CETTE VICTOIRE IMPORTANTE !**

#WallonieSolidaire

Allocations d'insertion

Victoire sur le plan juridique...³

En novembre 2015, une affiliée de la FGTB Liège-Huy-Waremme s'est vu refuser le droit aux allocations d'insertion au motif que sa demande était intervenue au-delà de l'âge de 25 ans. En effet, cette dernière ayant suivi des études supérieures de type long, elle n'avait pu effectuer sa première demande d'allocations d'insertion qu'à l'âge de 26 ans.

Suite à ce refus, la FGTB Liège-Huy-Waremme a introduit un recours devant les juridictions du travail car cette modification constitue un recul important des droits de l'affiliée, et ce de manière disproportionnée, notamment par rapport aux efforts fournis pour s'insérer sur le marché du travail.

Le 25 mars dernier, la Cour du Travail de Liège a annulé la décision de l'ONEM refusant à l'affiliée de la FGTB le droit aux allocations d'insertion au motif que sa demande était intervenue après l'âge de 25 ans.

Les juges ont considéré que ce refus violait l'article 23 de la Constitution — instaurant le droit à la sécurité sociale — et l'obligation de standstill interdisant au législateur de diminuer significativement le niveau de protection déjà accordé, sauf motif d'intérêt général.

La décision de la Cour du Travail de Liège est positive car elle laisse entrevoir la possibilité de rouvrir le droit aux allocations d'insertion aux jeunes de plus de 25 ans. L'arrêt pourrait faire jurisprudence et ainsi mettre fin à l'injustice que constitue la réforme du droit aux allocations d'insertion.

Affaire à suivre dans les prochains mois...

Pour rappel, l'assurance autonomie version « Greoli » consistait en une cotisation de 36 € par an versée par chaque citoyenne et citoyen de plus de 26 ans pour compléter l'enveloppe budgétaire.

Pour la FGTB wallonne, le coût de l'assurance autonomie ne devrait en aucun cas passer par une cotisation unique (quel que soit son montant) devant être versée par toutes les Wallonnes et tous les Wallons. C'est injuste socialement !

Le financement de l'assurance autonomie doit passer par l'additionnel régional de l'impôt sur les personnes physiques (IPP) afin que chacune et chacun contribue à hauteur de ses revenus. L'autonomie fiscale introduite par la nouvelle loi spéciale de financement, suite à la 6^e réforme de l'État, le permet. C'est juste fiscalement !

Aux futurs représentants et représentantes régionaux : la mise en place de l'assurance autonomie doit passer par la concertation avec le terrain mais aussi par un discours de vérité envers les Wallonnes et les Wallons. L'assurance autonomie ne constitue pas les prémisses d'une sécurité sociale wallonne, comme déclaré. Il s'agit d'une nécessité et cette dernière a un coût.

Le triple scrutin du 26 mai sera déterminant. Si les résultats des urnes donnent à nouveau lieu à un gouvernement de droite, tant au fédéral qu'en Wallonie, il y a fort à parier que les libéraux et leurs alliés continueront à défaire les acquis déjà fragilisés et à intensifier leurs attaques envers les syndicats et les mutuelles, particulièrement la FGTB et Solidaris.

Notre mission, en tant qu'organisation syndicale, est de poursuivre la défense d'un projet de société solidaire. Nous resterons des lanceurs d'alerte, nous resterons mobilisés car les luttes collectives paient. ■

1. Willy Borsus diabolise la FGTB : le retour de la haine de classe, une opinion de l'essayiste Claude Demelenne, parue sur le site du Vif le 14 avril 2019.

2. Aides à la Promotion de l'Emploi.

3. <https://www.fgtb-liege.be/fr/les-jeunes-pourront-ils-effectuer-leur-premiere-demande-dallocations-dinsertion-aprs-25-ans/nion>

Question Réponse

Vous êtes demandeur d'emploi indemnisé et commencez à travailler à temps partiel ?

Quand avez-vous droit à une allocation de garantie de revenu ?

Si, en tant que demandeur d'emploi indemnisé, vous reprenez un travail à temps partiel, vous pouvez percevoir, en plus de votre rémunération, une allocation de l'ONEM : l'allocation de garantie de revenu (AGR). Cette allocation vous permet en principe de gagner davantage que si vous restiez chômeur complet. Une mesure d'activation...



Faites le calcul

Vous pouvez calculer vous-même votre AGR sur www.fgtb.be/agr

N'oubliez pas que le travail à temps partiel a des conséquences pour votre allocation et plus tard pour votre pension.

À quelles conditions devez-vous satisfaire ?

Pour avoir droit à une AGR :

- vous devez demander auprès de la FGTB le statut de « travailleur à temps partiel avec maintien des droits ». Vous devez pour cela déjà avoir droit à des allocations de chômage complet, avant d'entamer un travail à temps partiel d'au moins 1/3 temps ;
- votre horaire de travail ne peut pas dépasser 4/5^e ;
- votre rémunération brute mensuelle doit être inférieure à 1.593,81 € ;
- vous devez introduire une demande de travail à temps plein auprès de votre employeur ;
- vous devez être inscrit auprès de l'office régional de l'emploi (VDAB en Flandre, FOREM en Wallonie, ACTIRIS à Bruxelles ou ADG en région germanophone) en tant que travailleur à temps partiel à la recherche d'un emploi à temps plein.

L'AGR, qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

- Vous recevez un supplément pour toute heure qui dépasse 1/3 d'un emploi à temps plein.
- Le supplément horaire est de 3,23 € pour les chefs de ménage, de 2,27 € pour les isolés et de 1,29 € pour les cohabitants.
- L'AGR est calculée selon la formule suivante : votre allocation de chômage + un supplément par heure que vous prestez en plus des 55 heures par mois — votre rémunération nette.
- Le montant de votre rémunération à temps partiel et de votre AGR ensemble ne peut toutefois jamais être supérieur au salaire que vous gagneriez en travaillant à temps plein.

Comment demander l'AGR et par qui est-elle calculée ?

- Avant de signer un contrat à temps partiel, consultez le service Chômage de la FGTB qui examinera avec vous si vous répondez aux conditions et ce que cela implique financièrement.
- Ensuite, vous devrez signaler au FOREM, à ACTIRIS, à l'ADG ou au VDAB, que vous travaillez à temps partiel et que vous cherchez un travail à temps plein.

Existe-t-il des inconvénients ou des pièges liés au travail à temps partiel avec une AGR ?

Oui. Vous devez :

- être disponible pour un travail à temps plein et être en ordre au niveau de vos papiers ;
- faire valider auprès de votre administration communale, vos cartes de contrôle C3-temps partiel pour les trois prochains mois ;
- remettre au service Chômage de la FGTB à la fin de chaque mois les papiers correctement complétés ou la carte de contrôle C3-temps partiel ;
- le travail à temps partiel + chômage ne bloque pas la dégressivité des allocations. Après l'arrêt de votre travail à temps partiel, votre allocation de chômage pourra être inférieure à celle que vous perceviez avant cet emploi à temps partiel.

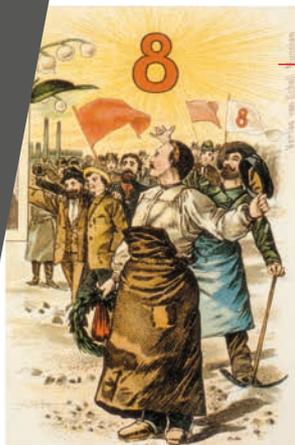
Qu'en est-il de votre disponibilité pour le marché de l'emploi ?

En tant que travailleur à temps partiel avec une AGR, vous devez chercher des heures en plus ou un emploi à temps plein et prouver vos recherches sous peine de perdre (temporairement) votre allocation.

La Centrale Générale

FGTB
 Centrale Générale
 Ensemble, on est plus forts

Pour un 1^{er} mai combatif !



1^{er} mai 1886

Grande manifestation à Chicago, aux États-Unis, pour réclamer la journée de 8 heures de travail...

2019

La tradition se perpétue. À travers le monde, des travailleurs s'unissent le 1^{er} mai pour réclamer de meilleures conditions de travail.



En Belgique, la FGTB concentre tous ses efforts pour gagner la bataille du Fight For 14. Pour faire passer le salaire minimum de 9,65 € à 14 € de l'heure (2.300 €/mois).

La lutte a payé, les 8 heures sont une réalité et aucun doute qu'en 2019 aussi, on y arrivera.

Plus que jamais, nous devons faire de cette lutte une victoire. C'est une nécessité.

Nous vous souhaitons un 1^{er} mai combatif.

*Eric Neuprez, Secrétaire général
Werner Van Heetvelde, Président*

Industrie du bois



« WOOD-B-SAFE » pour améliorer la sécurité

Une campagne sur la sécurité a récemment vu le jour au sein des trois sous-secteurs de l'industrie du bois. « WOOD-B-SAFE » vise à renforcer la sécurité et à diminuer le nombre d'accidents du travail.

Ce n'est pas neuf, les travailleurs de l'industrie du bois sont confrontés à bon nombre de risques en matière de sécurité et dès lors, à de nombreux accidents potentiels. Chutes d'objets, utilisations de machines, travail physiquement lourd, chargements et déchargements, sont parmi les principaux dangers auxquels sont exposés les travailleurs des exploitations forestières, de la production du bois et des scieries.

Dans les scieries et le commerce du bois, les produits chimiques et la poussière de bois s'ajoutent à ces risques. Alors que dans les exploitations forestières, les travailleurs doivent composer avec la maladie de Lyme, les conditions météorologiques et les accidents de tronçonneuse.

Analyser la sécurité

Il est donc essentiel de mieux recenser ces risques pour la sécurité et d'accorder davantage d'attention à la prévention. Lors des dernières négociations sectorielles, il avait été décidé de mettre en place et de financer une campagne sur la sécurité au travail. Et la Centrale Générale - FGTB s'y attelle.

Dans une première phase, la sécurité sera analysée dans 30 entreprises de l'industrie du bois. Les données récoltées permettront de dresser un aperçu détaillé des forces et faiblesses de la culture en matière de sécurité dans le secteur. Les différents constats seront ensuite communiqués et une campagne de sensibilisation à la sécurité sera ensuite mise en place auprès de toutes les entreprises du secteur vers le mois de septembre 2019.

Quand des délégués CG s'intéressent au Parlement Européen

Le 26 mai prochain, des élections auront lieu au niveau régional, fédéral et européen. Les enjeux sont de taille, puisque le résultat des urnes aura des conséquences sur le quotidien de chacun d'entre nous. C'est un fait dont une trentaine de délégués Centrale Générale - Charleroi ont bien conscience. Pour tenter d'y voir plus clair et mieux comprendre le fonctionnement du Parlement Européen, leur permanente Viviane Lecocq avait organisé une visite pleine d'enseignements. Pour nos délégués mais aussi pour les parlementaires PS Marie Arena et Hugues Bayet qui avaient accepté de rencontrer nos militants, d'entendre leurs doléances et surtout de répondre à leurs questions.



La délégation représentait les secteurs des titres-services, du nettoyage, du gardiennage et des ETA. Très clairement, les délégués ont voulu profiter de l'occasion pour ramener le débat à leur niveau à eux, c'est-à-dire loin de la théorie et plus basé sur la réalité du terrain.

Parmi les thèmes abordés, citons l'équilibre vie privée, vie professionnelle. Un problème que Julie qui travaille dans les titres-services connaît bien. En effet, son secteur occupe de nombreuses familles monoparentales.

Pour Michel, qui travaille dans les ETA, l'objectif était d'attirer l'attention des parlementaires sur les conséquences d'une directive européenne qui pénaliserait les travailleurs les plus lourdement handicapés.

Anna Maria, maman de trois enfants, est revenue sur un thème qui touche beaucoup nos travailleurs : l'augmentation du salaire minimum. Dans un ton très juste, elle a partagé sa situation en tant que maman solo avec un salaire de 1.340 € par mois.

Amandine et Ghislaine ont souhaité mettre l'accent sur les dangers des produits ménagers qu'elles utilisent au quotidien en tant que travailleuses des titres-services. Elles ont expliqué comment elles sont confrontées au quotidien avec des produits dits « non nocifs » car destinés à un usage occasionnel.

Une fois encore, nos délégués ont été nos meilleurs ambassadeurs. Dans un ton juste et avec beaucoup de sincérité, ils ont mis en avant les situations problématiques que connaissent les travailleurs des différents secteurs. Un message qui a été entendu avec beaucoup de respect et de compréhension par Marie Arena et Hugues Bayet.

International

La solidarité internationale avec les travailleurs turcs a payé



Ces derniers mois, la Centrale Générale - FGTB, associée à IndustriALL et aux délégués des comités d'entreprise européen, a fait pression sur l'entreprise chimique Recticel. L'entreprise faisait tout ce qui était en son pouvoir afin d'empêcher les syndicats de s'installer dans sa filiale en Turquie.

” Mais la solidarité a changé la donne.

Riza Köse du syndicat turc Petrol Is

Quand avez-vous décidé de faire appel au soutien des syndicats belges ?

Riza Köse : « Voici 4 ans, la majorité des travailleurs de Recticel de Tuzla se sont affiliés à Petrol Is. La direction a prétendu que notre syndicat ne pouvait pas représenter ses travailleurs et s'est tournée vers les tribunaux. Voyant que les choses traînaient en longueur, nous avons débuté des actions et avons pris contact avec les syndicats belges. »

La solidarité entre les syndicats a-t-elle payé ?

R.K. : « Sans aucun doute. Nos camarades belges ont rencontré la direction de la maison mère et ils ont reçu l'assurance qu'elle ne s'opposerait pas à notre reconnaissance. Nous pensons que la direction locale respectera cet engagement et que nous pourrons enfin commencer les négociations. »

Quelles actions prévoyez-vous d'entreprendre dans l'entreprise ?

R.K. : « Nous devons désormais demander au ministère la certification que la majorité des travailleurs sont affiliés chez nous. Si tout est en ordre, nous inviterons l'employeur pour une négociation collective. »

Avez-vous un message à transmettre aux syndicats belges ?

R.K. : « Tout d'abord, j'aimerais les remercier d'avoir fait preuve d'une telle solidarité. La solidarité nous rend plus forts. Dans notre cas, elle a permis à notre syndicat d'entamer des négociations collectives et d'apporter de réels changements pour les travailleurs. » ■

Les libertés syndicales au cœur d'un 1^{er} mai de luttes internationales

La liberté syndicale d'action constitue indéniablement l'une des principales conquêtes du monde du travail. C'est cette liberté d'action qui a permis aux travailleuses et travailleurs de ne pas être réduits à une somme d'individus désarmés face à la puissance économique et politique de l'oligarchie. C'est cette capacité d'unir les travailleurs dans la lutte qui est aujourd'hui visée par la bourgeoisie afin d'enrayer notre capacité à résister aux attaques concentrées sur les droits des travailleurs !



Partout en Europe, les violations et les mesures contre les droits collectifs sont légitimées.

Partout, de manière insidieuse, les collusions entre la droite, l'extrême-droite et le patronat se mettent clairement en place pour servir ceux qui visent la division des travailleuses et travailleurs et l'affaiblissement des organisations syndicales.

Ce phénomène n'est évidemment pas nouveau mais nous constatons une accélération des mesures frappant spécifiquement les organisations syndicales les plus progressistes et leurs militants – nos militants – dans les entreprises. Les restrictions sur le droit de manifester, les atteintes aux droits de grève, la volonté de museler la contestation sociale au travers d'une répression de plus en plus féroce ainsi que les licenciements de syndicalistes se multiplient un peu partout en Europe.

Pressions, menaces ou sanctions, voilà ce à quoi sont exposés quotidiennement nos représentants.

Nos centrales syndicales ont précisément été créées sur la base de cette liberté conquise par les travailleurs à s'organiser, y compris internationalement, pour défendre leurs intérêts.

Et personne ne cèdera, ni individuellement ni collectivement, face à la volonté de division des travailleurs par l'oligarchie mondialement organisée. Toute atteinte à la liberté d'action d'une organisation défendant les intérêts des travailleurs doit pouvoir entraîner la riposte collégiale de l'ensemble du mouvement des travailleurs organisés.

Chacune de nos organisations européennes, partage dans son ADN l'attachement viscéral à la constitution de ce « front de lutte » le plus large possible pour la défense des libertés des travailleuses et des travailleurs dans leur ensemble.

C'est, nous en sommes convaincus, la seule et unique voie pour garantir de vraies victoires au monde du travail.

Cette solidarité nous continuerons à la construire, pierre par pierre, pour voir définitivement triompher les travailleuses et les travailleurs contre le rouleau compresseur ultra-libéral !

Vive le 1^{er} mai. Vive la lutte internationale des travailleuses et travailleurs !

Métallos MWB-FGTB (Belgique) : Hilla Sor, Secrétaire Général & Jean Michel Hutsebaut, Secrétaire Général Adjoint • FTM-CGT (France) : Frédéric Sanchez, Secrétaire Général • FNME CGT (France) : Sébastien Menesplier, Secrétaire Général • CCOO Industrie (Espagne) : Agustin Martin, Secrétaire Général • UNITE (Royaume-Uni) : Tony Burke, Assistant Secrétaire Général • POEM (Grèce) : Dimitris Tsokas, Président • DISK - BIRLESIK METAL (Turquie) : Ozkan Atar, Secrétaire Général • FIEQUIMETAL (Portugal) : Rogério Silva, Secrétaire Général • FILPAC-CGT (France) : Patrick Bauret, Secrétaire Général • OGBL : Jean-Claude Bernardini, Secrétaire Général • FIOM-CGIL (Italie) : Valentina Orazzini, Département Europe.



Carte blanche

Une 'tite tranche ?

Le déménagement bat son plein et sera, sans doute, terminé fin de l'année. Peu à peu, à Sclessin, à quelques lanciers de ballons du stade du Standard, la société Jac quitte ses vieux locaux étriqués, littéralement cernés par les installations de la fonderie Marichal-Ketin, pour aller se poser juste un peu plus loin, au sommet d'un ancien teruil reconditionné.

Les employés sont déjà partis là-haut, la fabrication y est quasiment installée et le montage suivra pour la fin de l'année, dans une usine moderne, avec vue imprenable sur les industries du coin et odeurs de matériaux neufs garantie.

Jac fabrique des machines à couper le pain, celles-là même que vous voyez dans votre supermarché favori. Celles-là, et quelques autres, plus grosses, pour les boulangeries industrielles, des engins qui vous découpent 1.000 pains à l'heure. Et d'autres encore, que vous ne connaissez probablement pas, qui vous prennent un pain normal et vous en coupent seulement trois ou quatre tranches, laissant le reste intact à disposition des clients suivants. Pratique pour avoir quelques tranches de chaque sorte, ou pour avoir plus souvent du pain frais sans passer par le congel', ou si les fins de mois sont difficiles. Les Allemands, paraît-il, raffolent du système qu'on devrait finir par avoir arriver chez nous.

Car des machines Jac, il y en a partout dans le monde. La petite boîte liégeoise, née en 1947, est incontesté numéro un en Europe. Et peut-être numéro un au monde, même si la concurrence chinoise s'amplifie, avec des copies conformes mais moins chères... Il faut donc, ici à Liège, se battre surtout sur la qualité et la spécialisation, du produit et des services, en se souvenant que les fondateurs de la société avaient, à l'époque, eux-mêmes purement et simplement copié une machine encore inconnue en Belgique mais que l'armée américaine avait abandonnée ici après la guerre.

Jac est donc une multinationale, avec des antennes techniques ou commerciales dans différents pays (dont la Russie et les USA). Mais tout ce qui coupe le pain est fabriqué à Sclessin. Un autre (très petit) site de production existe, à Langres, mais c'est une société qui a été rachetée et qui est spécialisée dans les diviseuses de pâtes (avant cuisson du pain).

Toutefois, au regard de son marché mondial, Jac reste finalement une petite boîte, avec ses 85 ouvriers (y compris quelques intérimaires en nombre forcément fluctuant) et ses 35 employés. « *Le patron a souvent mis en avant l'argument de l'entreprise familiale où tout le monde est main dans la main, pour désamorcer nos revendications* », s'amuse le premier délégué Métallos MWB Thierry Houyon, 58 ans dont 35 dans la scie à pain. « *Mais depuis qu'on a la nouvelle usine, on nous explique qu'on doit se conduire selon les règles modernes de gestion* ».

Quoi qu'il en soit des fluctuations du discours managérial en fonction des objectifs, la situation chez Jac est évidemment plutôt satisfaisante, comme en témoigne l'investissement en voie de finalisation : près de 9 millions d'euros qui comprennent le nouveau bâtiment, les aménagements extérieurs, une nouvelle ligne de peinture et une nouvelle unité de découpe laser.



Thierry (à gauche) et Arif devant l'immensité du bassin liégeois

Jac est une entreprise où l'on reste, et la redéfinition d'une grille salariale qui ne soit plus bloquée après 25 ans d'ancienneté est d'ailleurs une revendication prioritaire de la FGTB, confirme l'autre délégué, le jovial Arif Zacharia, qui nous explique en serrant les mains à la ronde le régime de 36 heures avec deux ou trois pauses, selon les besoins.

Chez Jac, la MWB est ultra-majoritaire, au point d'ailleurs que les deux délégués rêvent, pour les élections de 2020, de ne pas avoir de concurrence. Être leader incontesté sur le marché syndical local n'est pas encore suffisant à leur yeux... ■

Point de vue

Obtenir des résultats, voilà l'enjeu !

Ça bouge dans le secteur du transport. Après les négociations d'un accord interprofessionnel, les actions dans le secteur en faveur de salaires honnêtes, la campagne « Fair Transport » de l'ETF (la Fédération européenne des travailleurs du transport)... l'heure est au bilan. Si cette interview de Frank Moreels, Président de l'UBT, montre bien une chose, c'est que l'UBT poursuit le combat et obtient des résultats !



Plusieurs milliers de travailleurs du transport ont manifesté à Bruxelles le 27 mars pour réclamer des transports honnêtes. Êtes-vous un président content ?

Frank Moreels : « Oui, bien sûr ! Et pas uniquement en tant que président de l'ETF. Quelque 5.000 travailleurs du transport ont manifesté à Bruxelles, plus de 65 organisations syndicales étaient présentes ! C'est un signal fort et surtout unanime ! Au sein de l'Europe syndicale, il n'y a pas d'opposition entre Est et Ouest, entre Nord et Sud. Des syndicalistes roumains et britanniques ont marché côte à côte. Des syndicalistes norvégiens, italiens et espagnols ont marché main dans la main. Quand nous voyons les divisions qui traversent souvent le Parlement européen, nous avons toutes les raisons d'être satisfaits de cette solidarité syndicale. Je suis également heureux en tant que président de l'UBT. 'Qui se loue s'emboue', dit un proverbe, mais vous me permettez de souligner quand même que l'UBT a participé à cette manifestation avec la délégation la plus grande, suivie de près par les camarades de la CGT - cheminots. »

Cette manifestation était-elle le couronnement de la campagne Fair Transport ?

F.M. : « Oui et non. Un slogan fréquemment entendu était : 'What do we want? Fair Transport! When do we want it? Now!' (Que voulons-nous ? Fair Transport/un transport honnête ! Quand ? Maintenant !). Mais nous savons très bien que cette action ne nous apportera pas demain un secteur du transport honnête partout en Europe. Il faudra donc poursuivre le combat, notamment dans la perspective des élections européennes. Nous ne manquerons pas d'interpeller les candidats aux élections en demandant de soutenir le manifeste de l'ETF. Après les élections, nous continuerons à faire pression sur eux pour réaliser nos revendications. Il faut bannir les pratiques de dumping social,

stopper les violences contre les femmes, stimuler les transports publics en réponse à la problématique climatique et aux problèmes de mobilité... Il y a encore du pain sur la planche. »

La manifestation n'a-t-elle pas déjà eu un résultat concret dans le transport routier ?

F.M. : « Oui, en effet. Le 4 avril dernier, le Parlement européen a voté le Paquet Mobilité. Même si ce compromis ne correspond pas à nos revendications, il implique quand même un grand pas en avant dans la lutte contre le dumping social. C'est une nouvelle preuve que l'action paie et qu'on a besoin de relais au Parlement européen. Je pense notamment à Kathleen Van Brempt (sp.a) et à Hugues Bayet (PS) qui se sont battus comme un lion pour défendre nos positions syndicales. »

Mener des actions est donc utile ?

F.M. : « Bien sûr, mener campagne est utile. Prenons par exemple la campagne 'low cost' par laquelle nous avons forcé Ryanair à négocier avec les organisations syndicales. Sommes-nous satisfaits à 100 % du résultat ? Non. Mais nous avons forcé Michael O'Leary à se mettre autour de la table et à conclure des accords qui améliorent la situation du personnel. O'Leary, n'avait-t-il pas dit un jour qu'il gèlerait en enfer avant d'entamer des négociations avec les syndicats ? Il doit désormais régner un froid glacial en enfer ! De tels résultats nous motivent évidemment à poursuivre sur notre lancée ! »

Retournons en Belgique. L'UBT était-elle satisfaite du projet d'accord interprofessionnel ?

F.M. : « Pas du tout ! Bon nombre de nos militants étaient déçus de la norme salariale bien trop faible de 1,1 % à négocier dans les



25 mars



27 mars



26 mars



27 mars

secteurs. Et l'augmentation ridicule du salaire minimum ne passait pas non plus. Mais une faible majorité des militants a finalement accepté le projet d'accord, à contrecœur, trouvant que les résultats en matière de fin de carrière (RCC, emplois de fin de carrière...) et de mobilité étaient une avancée qu'ils ne pouvaient pas perdre. Ils ont également apprécié les mesures visant à améliorer les allocations sociales. Enfin, ils ont estimé que le deuxième round de négociations sur le salaire minimum ouvrait quand même quelques perspectives. »

Vous pouvez donc vous accommoder du résultat final ?

F.M. : « Disons que les avantages que nous voyions dans le projet d'accord seront finalement mis en œuvre et c'est une bonne chose ! Si vous devez vivre d'une trop faible allocation de chômeur ou de pensionné, vous ne refuserez pas une amélioration de votre allocation. Nos taximen attendent eux aussi une amélioration du salaire minimum qui est encore trop souvent leur sort. Pour ne pas parler des routiers qui pourront encore partir à la prépension (RCC) après une carrière longue et difficile. »

Et quid des salaires ? Cette lutte passe maintenant au niveau des secteurs ?

F.M. : « Nous voulions bien entendu une norme plus importante. Mais nous n'avons pas l'intention d'enterrer la hache de guerre. Nous poursuivrons le combat dans les secteurs. Nous sommes en train de finaliser les cahiers de revendications sectoriels en vue de les déposer dans les plus brefs délais. Mais je le dis déjà maintenant : ce ne sera pas une promenade dans le parc. Dans le transport routier par exemple, nous avons pu constater que la liaison de salaires honnêtes à la nouvelle classification se heurte depuis des mois à un blocage de la part des employeurs qui ignorent tout simplement nos revendications. Si l'impasse persiste, nous serons contraints de mobiliser. Que les employeurs soient prévenus, nous restons mobilisés ! » ■

21 mars L'UBT présente son quatrième livre noir sur le dumping social, intitulé « Toujours autant de monde sur la route slovaque ». Un reportage de l'équipe d'inspection de l'UBT qui a enquêté sur place sur les sociétés de transport slovaques aux origines belges. Voir aussi notre site internet ➔ <https://tinyurl.com/2019-Livre-noir-Dumpingsocial>

25 mars Distribution de tracts dans quelques ports en Europe et notamment dans le Port d'Anvers. Les travailleurs portuaires témoignent leur solidarité avec les chauffeurs de poids lourd qui chargent et déchargent jour après jour des conteneurs dans les ports. Les « Dockers for drivers » réclament une amélioration des temps de repos des chauffeurs et une intensification des contrôles des pratiques de dumping social.

26 mars Fin du roadtrip des Jeunes Travailleurs de l'ETF. Ces jeunes ont parcouru pendant quelques jours plusieurs pays européens pour collecter les récits de travailleurs et d'organisations syndicales dénonçant la réalité quotidienne du dumping social. Une délégation de l'UBT les a attendus à l'aéroport de Zaventem.

27 mars Manifestation européenne de l'ETF. Des délégations venues de presque tous les pays, syndicats et secteurs européens ont manifesté dans les rues de la capitale. Un défilé de plusieurs milliers de travailleurs du transport qui réclamaient un transport honnête pour les travailleurs du transport en Europe. Non au dumping social. Oui à des conditions de travail sûrs et équitables pour les chauffeurs, les équipages de cabine, les travailleurs portuaires, les marins pêcheurs, les cheminots...

Un ratage complet !



Rekenhof
Cour des comptes

La Cour des Comptes, qui contrôle les finances publiques, a remis récemment un rapport au Parlement fédéral sur l'évaluation du « plan Horeca » du gouvernement.

La Cour constate que dans le secteur Horeca, l'emploi continue d'augmenter plus rapidement que dans d'autres secteurs. Mais un glissement partiel de l'emploi existant vers des formes d'emploi précaires « meilleur marché » s'observe toutefois en parallèle. Le travail au noir enregistré a baissé, mais moins vite que dans d'autres secteurs. Enfin, la Cour conclut que « le plan Horeca » n'a pas eu d'incidence démontrable sur la viabilité du secteur Horeca dans son ensemble.

Le « plan Horeca » prévoyait trois mesures pour alléger les charges sur le travail : la création de flexi-jobs et des heures supplémentaires nettes ainsi que l'extension du système existant de travail occasionnel. Le plan visait à améliorer la viabilité du secteur suite à l'introduction du système de caisse enregistreuse — la « caisse blanche » — tout en luttant contre le travail au noir. Le gouvernement entendait aussi créer des statuts flexibles dans l'Horeca pour absorber les pics soudains d'activité.

Les conséquences négatives de l'introduction de statuts précaires

La Cour a analysé les conséquences de l'introduction de statuts précaires « meilleur marché ». Elle a examiné ses effets sur la viabilité du secteur Horeca et sur le travail au noir, l'évaluabilité des mesures et les effets secondaires éventuels. L'audit a démontré que l'introduction quasi simultanée de mesures telles que l'abaissement du taux de TVA, le système de caisse enregistreuse, la réduction ONSS et l'assouplissement du travail étudiant fait en sorte qu'il est très difficile et même souvent impossible de distinguer les effets du plan Horeca de ceux d'autres mesures. De nombreux facteurs d'influence, comme des événements extérieurs et la conjoncture générale, compliquent en outre toute analyse adéquate des effets. La Cour estime néanmoins que les autorités fédérales n'ont pas suffisamment évalué les retombées du plan Horeca ni mis assez d'instruments en place pour pouvoir en apprécier les objectifs. Les évaluations réalisées ont été presque exclusivement centrées sur les retombées positives.

Bien que les mesures du plan Horeca soient utilisées, leur part dans l'emploi total demeure relativement limitée.

Le travail étudiant occupe ainsi une place plus importante que tous les statuts du plan confondus. Le plan a entraîné des glissements d'emplois. Les charges salariales liées aux statuts flexibles sont moins élevées, tant pour l'employeur que pour le travailleur. Les employeurs risquent donc de remplacer les emplois réguliers par des statuts précaires « meilleur marché », et les travailleurs de prêter moins dans le cadre d'un emploi régulier au profit d'heures dans des statuts précaires. La Cour des comptes constate qu'au moins 35,3 % des flexi-jobs, 28,2 % du travail occasionnel et 10,8 % des heures supplémentaires nettes ne constituent pas de nouveaux emplois, mais des glissements à partir d'emplois existants. Les cotisations sociales étant moins élevées, ces glissements s'accompagnent d'une diminution des recettes pour la sécurité sociale.

La caisse blanche difficile à contrôler

Fin 2009, le gouvernement a réduit la TVA sur les services de restaurant et de restauration de 21 à 12 % pour enrayer la crise dans l'Horeca. En compensation de cette réduction entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ce secteur où la fraude est importante a été appelé à installer un système de caisse enregistreuse (SCE), dit de « caisse blanche », en vue de « blanchir » le secteur. La réglementation définitive en matière de SCE est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

La Cour des comptes a constaté que la réglementation SCE s'avère complexe et son application est difficile à contrôler. Ainsi, les problèmes d'interprétation sont fréquents lors du contrôle du seuil du chiffre d'affaires de 25.000 €. Les exceptions légales, prévues pour les hôtels par exemple, laissent parfois aussi la porte ouverte aux abus.

Alimentation / Horeca / Services

**FGTB
Horval**

La sélection des entreprises à contrôler sur le plan de l'utilisation correcte du SCE ne repose pas encore assez sur une analyse de risques objective. L'administration fiscale ne transmet pas systématiquement à l'ONSS les informations relatives aux contrôles fiscaux positifs. Un meilleur échange d'informations entre les inspections fiscale et sociale profiterait pourtant à l'analyse de risques et à la politique de contrôle de l'ONSS. Il contribuerait aussi à améliorer l'efficacité et l'efficience de la lutte contre la fraude dans l'Horeca.



Enfin, la Cour recommande à l'administration fiscale de développer une méthode de mesure valide et fiable pour évaluer l'incidence du SCE sur la fraude et les recettes fiscales.

De plus, les heures supplémentaires volontaires sont passées de 100 à 360 heures (heures supplémentaires brut-net) ! En outre, il s'avère, selon un rapport, que le SPF Emploi a approuvé toutes les demandes sans contrôle ! De ce fait, il n'y a aucun contrôle sur les entreprises et l'usage.

Actuellement, l'ONSS ne contrôle pas si les 360 heures supplémentaires par travailleur et par an sont dépassées ou non. Le seul contrôle consiste à vérifier s'il n'y a pas de dépassement du plafond européen de 174 heures par travailleur par période de 4 mois. Si les travailleurs ne dépassent pas ce plafond, ils peuvent en principe prester 522 heures supplémentaires par an.

”

Si le SPF Emploi et l'ONSS ne font pas leur travail, il n'y a aucune raison pour les patrons de respecter la loi !

Confortée dans ses positions, la FGTB Horval continuera sa lutte

Le rapport de la Cour des comptes est clair et confirme ce que la FGTB Horval a prédit dès l'annonce du gouvernement concernant son « fameux » plan Horeca.

Dès le début, la FGTB Horval s'est opposée aux flexi-jobs, puisque ceux-ci menacent évidemment fortement l'emploi régulier et créent un déficit pour la sécurité sociale. Nous n'acceptons pas non plus que le gouvernement ne prévoie aucune méthode pour évaluer l'impact des dépenses de ce nouveau système.

Mais le gouvernement n'a rien voulu entendre. Son seul objectif était de marquer des points au niveau politique en mettant en avant un système de main-d'œuvre bon marché pour les employeurs. Une vue à très court terme,

sans aucune ambition d'améliorer la situation structurelle du secteur Horeca. Le plan ne répond pas aux besoins fondamentaux du secteur, et n'a aucun impact sur la viabilité du secteur.

Par contre les impacts négatifs sont bien présents. L'impact négatif sur le budget de la sécurité sociale devra être supporté par tous les citoyens. Plus du tiers des flexi-jobs sont des emplois qui existaient déjà. Avec ce glissement vers un statut précaire, le gouvernement belge organise lui-même le dumping social.

Les travailleurs s'enfoncent dans la précarité. Les flexi-jobs sont des contrats d'appel, où le travailleur vient uniquement travailler quand l'employeur le demande, sans planification, sans horaire. Il n'est pas rare que le travailleur soit renvoyé à la maison sans salaire. Le salaire horaire est inférieur au salaire minimum sectoriel, sans primes pour les week-ends et les jours fériés.

La caisse blanche était censée mettre un terme à la fraude dans le secteur. Les employeurs ont tout fait pour reporter son introduction à plusieurs reprises et ont même introduit des recours en justice. Face à l'introduction de la caisse blanche, ils prédisaient un véritable tsunami dans le secteur avec des pertes d'emploi catastrophiques et ont réclamé à cor et à cri tant et plus de mesures compensatoires qu'ils jugeaient systématiquement insuffisantes. Au final, heureusement, le drame annoncé n'a pas eu lieu. Par contre, il apparaît que le contrôle de la caisse blanche est difficile, inefficace et que la collaboration entre les administrations est insuffisante. Combien de temps faudra-t-il encore pour que le gouvernement mette enfin en place un système de contrôle efficace ? C'est pourtant la seule garantie d'un assainissement du secteur et une condition sine qua non pour un développement durable et des emplois de qualité. ■

La caisse blanche est un canular, tant au niveau du contrôle que de l'utilisation. La fraude dans l'horeca subsiste !

La présentation par le gouvernement de son plan Horeca comme « la meilleure mesure d'emploi des dernières années » est vraiment une vaste blague ! Le gouvernement a dépensé des sommes énormes en vain, alors qu'elles auraient dû être utilisées pour répondre aux vrais besoins du secteur. Un vrai gâchis !

La FGTB Horval continuera à lutter contre la précarité des travailleurs menacés par des statuts comme les flexi-jobs, et continuera à œuvrer pour un secteur Horeca durable et un emploi régulier de qualité.

Le SETCa lance sa campagne pour les élections fédérales

Pour quoi voterez-vous le 26 mai ?

Pensez à la sécurité sociale

4 ans de politique asociale

Le 26 mai sera une date à marquer d'une pierre blanche. Ce dimanche-là se tiendra la « super élection » de 2019. Nous élirons les parlements fédéral, européen et régionaux. Il y a donc beaucoup en jeu.

Ces dernières années, le SETCa s'est inlassablement opposé à la politique asociale du gouvernement Michel, sous laquelle nous avons entre autres été confrontés à un saut d'index, à un relèvement de l'âge de la pension, au démantèlement des régimes de fin de carrière, à l'augmentation de la flexibilité et à une chasse aux sorcières envers les chômeurs et les malades.

Notre sécurité sociale

Notre sécurité sociale aussi s'est maintes fois trouvée attaquée et sapée par des cadeaux aux entreprises. Les cotisations ont été réduites et l'exonération des emplois occasionnels ou les flexi-jobs font également perdre d'importantes recettes à la sécurité sociale. Résultat ? Des économies qui touchent les travailleurs et les chômeurs.

La sécurité sociale est pourtant l'un des fondements de notre société. Il s'agit d'un système solidaire sur lequel chacun peut compter et d'une assurance contre certains risques sociaux.

À quoi faisons-nous précisément référence ? La sécurité sociale offre un revenu de remplacement en cas de perte de salaire, complète votre revenu lorsque vous avez certains frais ou remplace votre revenu lorsque vous êtes au chômage involontairement. Il s'agit par exemple des prestations familiales, d'une allocation de maladie, d'une allocation de chômage, mais également de la pension et du remboursement (partiel) de certains frais médicaux. Tout le monde y est donc confronté tôt ou tard.

Les syndicats ont contribué à la création de la sécurité sociale, avec les prédécesseurs des partis socialistes, et l'ont défendue depuis son apparition. Nous ne cesserons jamais de le faire.

Le 26 mai : pensez à votre sécurité sociale !

Étant donné que la sécurité sociale joue un si grand rôle dans notre vie de tous les jours, le SETCa a choisi de la placer au centre de sa campagne électorale. Lorsque vous entrerez dans l'isoloir, vous devrez disposer de toutes les informations pour prendre une décision éclairée. Les partis qui veulent défendre et améliorer votre sécurité sociale fédérale méritent votre voix. Convaincu-e de l'utilité de la sécurité sociale fédérale ? Alors vous pouvez nous aider en partageant notre campagne ! Tenez nos médias sociaux à l'œil et partagez ce que nous postons, pour que nous puissions élargir la diffusion de notre message. Nos militants recevront également du matériel supplémentaire.

Ceux qui ont créé la sécurité sociale sont ceux qui la protégeront et l'amélioreront le mieux.



SETCa
FGTB

Perte d'un emploi, pension, problèmes de santé, naissance, accident, ...

À chaque moment de la vie, la sécurité sociale nous protège tous. Ce n'est pas un luxe : chacun y contribue. C'est une assurance intergénérationnelle et solidaire qu'il est indispensable de préserver et améliorer.



ÉLECTIONS

MAI 2019



CEUX
QUI ONT CRÉÉ LA
**SÉCURITÉ
SOCIALE**

SONT CEUX QUI LA PROTÈGERONT
ET L'AMÉLIORERONT LE MIEUX.

Domaine de Taintignies

La solidarité et la détermination des travailleurs ont payé

C'est un conflit d'une longueur historique et particulièrement emblématique qui s'est tenu au Domaine de Taintignies (une maison d'éducation et d'hébergement située dans la région de Tournai, qui emploie 80 travailleurs et accueille 87 résidents handicapés de nationalité française). Depuis le 18 février dernier, les travailleurs étaient en grève : l'axe principal de la contestation résidait dans une prise en charge totalement déficiente en raison des économies souhaitées par un management délictueux et des conditions de travail indignes. Après 46 jours de combat, des mesures ont enfin été mises en œuvre pour imposer à l'employeur de se mettre en conformité sur toute une série de points dénoncés par les organisations syndicales. Retour en détails sur ce combat exemplaire avec Catherine Boël, Secrétaire Régionale du SETCa Tournai.

Catherine Boël : « Le 6 février, les organisations syndicales ont introduit une demande de conciliation pour dénoncer des dysfonctionnements intolérables au sein de l'organisation. Les travailleurs étaient à bout depuis de nombreux mois et devaient faire face à des conditions de travail extrêmes mais aussi à des conditions d'accueil inhumaines pour les résidents. Nous parlons de faits de maltraitance, de manque de nourriture et de matériel à cause d'un management frauduleux et de moyens insuffisants mis en œuvre pour assurer le bien-être des personnes prises en charge au sein de l'institution. La direction et la fédération patronale ont refusé de participer à cette conciliation, ce qui a déclenché le mouvement de grève. Celui-ci a duré 46 jours. »



Quel est votre état d'esprit et celui des travailleurs aujourd'hui ?

C.B. : « Nous sommes soulagés mais la vigilance reste de mise... Les travailleurs ont été profondément marqués par les épreuves qu'ils viennent de traverser. Ils ont fait preuve

d'une détermination et d'une solidarité exemplaires et cela a porté ses fruits puisqu'ils ont été entendus. La grosse différence avec d'autres combats du même type dans le secteur est qu'ici, il n'y a pas eu de service minimum instauré par l'employeur. Pour chacun des travailleurs, il s'agit donc de 46 jours de salaire qui ont été réellement perdus. Cela a soudé tout le monde. La longueur du conflit a également permis que les langues se délient. Depuis deux ans et demi, il y a avait une telle pression dans l'institution que les travailleurs souffraient mais se taisaient. Le conflit a permis de mettre au grand jour toutes leurs difficultés, de pouvoir s'exprimer sur la réalité de la situation et de ne plus avoir peur. Les travailleurs ont repris le travail la tête haute, ils étaient heureux de retrouver leurs résidents et réciproquement. »

Vous avez introduit un solide dossier de plaintes auprès de la Ministre et de l'Aviq (l'organisme en charge de l'octroi des agréments dans le secteur de l'accueil des personnes handicapées en Région Wallonne), qui a remis un rapport dont les conclusions ont été déterminantes. Pouvez-vous nous en dire plus ?

C.B. : « Le dossier que nous avons introduit auprès de la Ministre était aussi épais qu'une boîte à archives. Il comportait 19 volets, dont le plus important était celui consacré au bien-être des résidents. Au niveau de l'Aviq, nous avons introduit une plainte collective officielle signée par les travailleurs grévistes et ceux qui soutenaient la grève. Dans ses conclusions, l'Aviq a finalement reconnu que 98 % de nos plaintes étaient des griefs fondés. Il a également dressé toute une série d'observations et de mises en conformité qui doivent obligatoirement être réalisées, comme l'engagement d'un directeur pédagogique, l'engagement de personnel supplémentaire (6 équivalents temps plein). Lors de la dernière réunion en commission paritaire début avril, un gestionnaire de crise a finalement été désigné. Pendant ce temps, la direction se retire volontairement. Cela a été un grand soulagement pour tous. Le travail a entretemps repris. »

Vous dites que ce conflit démontre bien le fait que les organisations syndicales sont un filet de protection indispensable aux travailleurs...

C.B. : « J'imagine ce qu'il doit se passer dans des institutions du même type où il n'y a pas de délégation syndicale, où il y a aussi des montages financiers, des conditions de travail inacceptables et où le bien-être des résidents est mis en danger... Le SETCa et la CNE ont été le seul vrai filet de protection des travailleurs et des résidents. Il faut également que les politiques prennent leurs responsabilités pour éviter les dérives et les abus de dirigeants frauduleux. Les contrôles doivent être intensifiés, notamment en ce qui concerne l'utilisation des moyens octroyés par les pouvoirs publics (que ces moyens soient belges ou français). Ce combat est un exemple à suivre dans ce secteur ou les autres du Non Marchand. Les travailleurs ne doivent pas craindre de dénoncer leurs conditions de travail ou des prises en charge inadaptées ou déficientes. Nous sommes et serons toujours à leurs côtés. La peur doit changer de camp. » ■

LA FGTB Wallonie picarde rassemble autour d'un « Nous à gauche »

Le 20 mars 2019, Gaetan Vanneste (secrétaire régional) et Philippe Dumortier (président) ont accueilli au Domaine de Bourgogne (Estaimbourg) près de 150 militants de la FGTB Wallonie Picarde ainsi qu'une délégation du Parti Socialiste, d'Ecolo et du PTB autour du thème « Construire un Nous à gauche ».

C'est dans le très beau cadre du château de Bourgogne que la FGTB Wallonie Picarde rassemblait son comité régional élargi. Un événement riche en débats, autour du thème « Construire un Nous à gauche ».

Construire un « Nous » à gauche, un « Nous » féministe, un « Nous » avec les 18-25 ans, un « Nous » qui englobe les enjeux écologiques ; le débat a permis de faire un point complet sur toutes les préoccupations de la FGTB et des militants présents.

”

À l'approche des élections régionales, fédérales et européennes de mai 2019, il est urgent de développer des solidarités et synergies pour construire des alternatives et un projet de gauche.

Dans ce but, et dans un souci de construction et d'ouverture, ont été conviées diverses personnalités politiques régionales : Rudy Demotte et Daniel Senesael pour le PS, Germain Mugemangango et Marco Van Hees pour le PTB, ainsi que Simon Varasse et Marie-Colline Leroy d'Ecolo, pour un débat sur les projets de société des partis de Gauche.

Robert Verteneuil (Président de la FGTB) et Thierry Bodson (Secrétaire général de la FGTB Wallonne) sont intervenus sur les grands sujets de société évoqués au fil de ce débat : la sécurité sociale, le pouvoir d'achat, les pensions et les services publics. ■

**CONSTRUIRE
UN
NOUS
À
GAUCHE**

FGTB
Wallonne



Agenda

CENTRE

Cinéma

Dans le cadre du Festival des résistances, la régionale du centre du CEPAG, l'ASBL CEPRé, vous invitent à la projection du film « Les Hommes d'argile », un film de Mourad Boucif • **Rendez-vous mardi 28 mai à 18h.**

Résister à la violence dans la recherche de sa propre humanité.

Le Jeune Sulayman vit au Maroc dans la région « la roche d'argile », en parfaite harmonie avec la faune, la flore. Orphelin, il a été élevé par un vieil ermite que l'on surnomme l'homme « aux veines turbulentes ». Sulayman fait la rencontre de Khadija, la fille du Caïd, le chef d'une immense région. Ce dernier, assoiffé de pouvoir, accepte mal le mariage de sa fille avec un berger. Au moment où éclate la Deuxième Guerre mondiale, le jeune berger est enrôlé de force dans l'armée française. Il se retrouve à sillonner ces terres inconnues pour lui, aussi intrigantes que dangereuses. Plongé dans les atrocités de la guerre, il décide de chercher à tout prix une forme d'humanité dans la destinée de ce contingent de soldats marocains embarqués malgré eux dans un conflit qui, ne les concernait guère...

Plus qu'un film de guerre, « Les Hommes d'argile » est avant tout une fable sur la condition humaine.

La projection sera suivie d'un débat avec l'équipe de réalisation.

Le film se tient dans les locaux de la FGTB Centre, rue Henri Aubry 23, 7100 Haine-St-Paul.

Inscriptions et renseignements : 064/23.72.90 - Inscription obligatoire • Ouvert à tous • Gratuit.

CENTRE

Spectacle

L'ASBL CEPRé, vous invite à un spectacle sur « L'immigration italienne peut en cacher un autre » • **Rendez-vous lundi 6 mai à 14h.**

Une exposition théâtrale sur l'immigration italienne d'autrefois, qui questionne notre manière d'accueillir les migrants d'aujourd'hui, par le biais du théâtre-action !

Une bicyclette qui semble avoir traversé les décennies depuis la signature des accords bilatéraux de 1946 entre la Belgique et l'Italie pour nous restituer les souvenirs musicaux, photographiques ou encore culinaires de ces migrants d'autrefois: voilà le curieux objet qui est présenté aux visiteurs par Peppino, notre guide. Montez sur le vélo et pédalez : vous verrez défiler les images d'antan, des images qui sentent bon la pasta al forno de Nonna...

Mais cette immigration a-t-elle été si idyllique ? L'accueil réservé par les Belges a-t-il toujours été chaleureux ? Peut-on parler d'une immigration réussie ? En quoi le serait-elle ? En quoi ne le serait-elle pas ? Enfin, en quoi est-elle différente des migrations contemporaines ? Que penser de l'accueil que la Belgique réserve, que NOUS réservons, aux migrants d'aujourd'hui : ceux qui fuient les guerres, la faim, les persécutions ou encore le manque de perspectives économiques — comme les Italiens de 1946 ?

Le spectacle se tient dans les locaux de la FGTB Centre, rue Henri Aubry 23, 7100 Haine-St-Paul.

Inscriptions et renseignements : 064/23.61.19 • Ouvert à tous • Gratuit.

CHARLEROI

Un mini-festival dédié à la démocratie

« Le Village de la démocratie » revient du 6 au 18 mai à l'approche des élections.

Au programme : expositions, conférence, ciné-débat, table ronde, animations scolaires et le parcours immersif « Welcome to Karlcity », qui plongera le public au cœur d'une société... pas très démocratique.

➔ www.villagedelademocratie.be

LUXEMBOURG

1^{er} mai en Luxembourg, une magnifique occasion de rassembler les Progressistes !

Les enjeux sont cruciaux : le 26 mai, les élections tant à la région, au fédéral qu'au niveau européen seront capitales pour l'avenir du pays, mais aussi pour le monde du travail.

Depuis 4 ans, la FGTB n'a eu de cesse de dénoncer et de s'opposer aux mesures antisociales du Gouvernement fédéral MR-NVA et de son clone régional.

Au-delà des constats, il faut proposer autre chose et rappeler qu'un autre monde est non seulement possible, mais aussi plus que jamais nécessaire. Un autre projet de société à l'opposé de celui qui nous est imposé par les politiques néolibérales, un projet de société plus solidaire et plus durable.

Des alternatives concrètes existent en matière de répartition des richesses, de fiscalité, de temps de travail, de services publics, de sécurité sociale, de transition écologique, de réduction des inégalités. Il s'agit de les préciser, de les partager avec nos partenaires, de les défendre et de les confronter aux programmes des partis politiques.

C'est l'ambition de notre 1^{er} mai : faire la fête des travailleurs, un vrai rassemblement des Progressistes. L'appel a été lancé et a été reçu 5 sur 5.

Le PS Lux, Ecolo Luxembourg, le PTB Luxembourg et le monde associatif seront bien présents.

Lire l'intégralité du programme du 1^{er} mai sur notre site :

➔ www.fgtb.be

MONS

Permanences fiscales - Exercice 2019, revenus 2018 Uniquement sur rendez-vous

Quand ? De 8h à 12h et de 13h à 16h
 • le mardi 28 mai
 • les mardis 4, 11, 18 et 25 juin
 • les jeudis 6, 13, 20 et 27 juin

Où ? À la FGTB Mons-Borinage, Service Comptabilité • rue Lamir 18-20, 7000 Mons

Intéressé-e ? Contactez-nous au 065/32.38.44 OU 065/32.38.41

NAMUR

Antenne de Namur, modification des heures d'ouverture

À partir du 01/04, les guichets chômage seront fermés tous les mercredis.

LU/MA/JE/VE : de 8h30 à 11h30, fermé après-midi (permanence téléphonique)

Rue Dewez 40, 5000 Namur • Tél. 081/64.99.00 Fax 081/64.99.03

NAMUR

Form'Action « Désobéissance civile non violente »

Mener des actions qui attirent l'attention du grand public et qui pèsent réellement sur le politique, ce n'est pas une chose aisée. Cette form'Action vous invite à un voyage au pays de la militance créative et parfois hors la loi. Nous vous proposons de nourrir vos pratiques militantes d'anciennes et de nouvelles méthodes et de réfléchir à jusqu'où vous êtes prêts à vous engager !

Dates : les 7, 14 et 21 mai

Heures : de 9h30 à 16h

Lieu : locaux de la CGSP Namur, rue de l'Armée Grouchy 41 à 5000 Namur

Info/inscriptions: info@afico.be, 081/649.952

Festival des résistances

Résister à cette fin du monde annoncée, à ce fatalisme déprimant, voilà ce que vous propose AFICo en vous concoctant des événements chez l'habitant-e, pour agir concrètement face au capitalisme, aux multinationales, au réchauffement climatique et à l'isolement. Tout un programme ! Des événements autour d'un apéro bio/zéro déchets dans une ambiance décontractée mais constructive. Notre festival de Résistance 2019 se clôturera par une journée de réflexion par et pour les associations

du non marchand sur la question de nos libertés en tant qu'associations subventionnées par les pouvoirs publics.

Au programme : Être solidaire concrètement avec les migrants, commencer le zéro déchet à la maison et au boulot, boycotter les multinationales au quotidien, vivre dans des habitats groupés (à confirmer) et comment rester libre de ses mouvements quand on est subsidié ?

Dates : du 7 mai au 4 juin

Heures : variables

Lieu : Namur

Info/inscriptions : info@afico.be, 081/649.954

Festival « Je parle au théâtre | Tous égaux ? »

Un festival pour parler au théâtre ! « Tous égaux ? », sera le dénominateur commun de cette édition 2019 ! Genre, charge mentale, droits fondamentaux, logement, consommation... sommes-nous toutes et tous égaux ? Voilà les thématiques qui rythmeront ce festival bavard et citoyen ! Des citoyens lambda, regroupés au sein des compagnies de théâtre, deviennent acteurs et expriment leur réalité de vie. Il s'agit tant pour les acteurs que les spectateurs d'exprimer leur volonté de changement, et leurs propositions d'amélioration de la société. Il s'agit également de créer du lien entre eux pour que ce lien devienne vecteur de changement social. Cette année, en plus des sept spectacles présentés, quatre ateliers de réflexion seront proposés pour parler encore plus fort !

Dates : les 16 et 17 mai

Heures : 3 pièces par jour (9h45 • 13h30 • 20h30)

Lieu : Théâtre Jardin Passion, rue Marie-Henriette 39 à 5000 Namur

Info/inscriptions : info@afico.be, 081/649.952

Atelier « Self Défense »

AFICo, en collaboration avec l'asbl Garance, vous propose d'apprendre, de manière interactive et ludique, à

reconnaître les transgressions de limites subtiles et moins subtiles. Vous serez ainsi capables d'intervenir tôt dans une situation afin d'améliorer son dénouement. Des stratégies de prévention et la pose de limite verbale et non verbale sont également au rendez-vous. Nous pratiquerons des techniques de protection et de défense physiques pour faire face aux cas plus difficiles et aux agressions les plus fréquentes. Une technique d'entraînement mental permet d'en faire des réflexes simples et efficaces !

Dates : les 24 et 25 juin

Heures : de 9h30 à 16h

Lieu : locaux de la FGTB Namur, rue Dewez 40 à 5000 Namur

Info/inscriptions : info@afico.be, 081/649.952

WALLONIE PICARDE

Ramassage des cartes intempéries 2018

Tournai : Centrale Générale - FGTB, av. Maire 134 • Tél. 069/66.94.20 • Lundi, mercredi, jeudi de 8h à 12h & de 13h à 17h • Mardi de 8h à 12h & de 13h à 18h • Vendredi de 8h à 12h.

Blaton : FGTB, rue de la Station 106 • Tous les lundis de 9h à 10h.

Peruwelz : FGTB, rue Albert 1^{er} 62 • Tous les lundis de 10h30 à 11h30.

Ath : FGTB, rue de Nazareth 3 • Tous les mardis de 10h à 12h.

Lessines : FGTB, rue Général Freyberg 11 • Tous les mardis de 14h à 16h.

Leuze : FGTB, Grand Rue 3/1 • Tous les mardis de 8h30 à 9h30.

Mouscron : Centrale Générale - FGTB, rue du Val 3 • Tél. 056/85.33.20 • Lundi, mercredi, jeudi de 8h à 12h & de 13h à 17h • Mardi de 8h à 12h & de 13h à 18h • Vendredi de 8h à 12h.

Syndicats

Rédaction :

Syndicats
Rue Haute 42
1000 Bruxelles

E-mail : syndicats@fgtb.be

Nicolas Errante,
Rédacteur en chef
Tél. : 02 506 82 44

Auréli Vandecasteele,
Journaliste
Tél. : 02 506 83 11

Secrétariat :
Sabine Vincent
Tél. : 02 506 82 45

Service abonnements :
02 506 82 11

Ont collaboré à ce numéro :

Véronique De Roeck
Freya Dhooghe
Candice Douret
Fabrice Jacquemart
Sarah Baele
Céline Boogaerts
Gaëlle Boscolo
Alissa De Ceuninck
Stéphane Laloux
Coline Laloy
Julie Flam (graphiste)
Vanessa Amboldi
Karen Depotter
Thomas Keirse
Arnaud Dupuis
Antonina Fuca

Photos :

iStock
Collectif Krasnyi
Nicolas Pessemier

Mise en page :
www.ramdam.be

EXCLUSIVEMENT POUR LES MEMBRES DE LA FGTB



BESOIN D'UNE ASSURANCE AUTO? N'ATTENDEZ PLUS, ÉCONOMISEZ MAINTENANT !

ACTION TEMPORAIRE

20% DE RÉDUCTION LA PREMIÈRE ANNÉE SUR :

- ✓ LA RESPONSABILITÉ CIVILE
- ✓ LA MINI OMNIUM
- ✓ LA MAXI OMNIUM

RECEVEZ 20% DE RÉDUCTION SUR LA PRIME DE 3 GARANTIES PENDANT UN AN !

Souscrivez un contrat entre le 01/01/19 et le 30/04/2019 inclus et payez la Responsabilité Civile, la Mini Omnium et/ou la Maxi Omnium 20% moins cher !

DÉCOUVREZ ÉGALEMENT NOS DIFFÉRENTS AVANTAGES ET RÉDUCTIONS.

Primes avantageuses, assistance rapide 24h/24 et 7j/7 via l'application Actel Assist, réduction en fonction du kilométrage, réductions spécifiques si vous disposez d'un garage, d'un carport ou d'un système d'aide à la conduite, ...

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFOS OU UNE OFFRE SANS ENGAGEMENT ?

Appelez gratuitement le contact center au **0800/49 490**
ou surfez sur **www.actelaffinity.be/fgtb/action**

Actelaffinity est une dénomination commerciale d'un produit d'Actel - marque de P&V Assurances scrl - Entreprise d'assurances agréée sous le code 0058 - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles. Ce document est un document publicitaire qui contient de l'information générale sur l'assurance auto Actelaffinity, développée par P&V Assurances, et qui est soumise au droit belge. L'assurance Actelaffinity fait l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. Nous vous invitons donc à lire attentivement les conditions générales applicables à ce produit avant de le souscrire. Elles sont à votre disposition via le site internet www.actelaffinity.be/cgauto ou sur simple demande auprès d'un conseiller de notre contact center. Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite. En cas de plainte éventuelle, vous pouvez contacter un conseiller de notre contact center au 0800/49 490, votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions. Il fera tout son possible pour vous aider au mieux. Vous pouvez aussi prendre directement contact avec notre service Gestion des Plaintes qui examinera votre plainte ou remarque avec la plus grande attention. Nous concilierons au mieux les différentes parties et essayerons de trouver une solution. Vous pouvez nous contacter par lettre (Gestion des Plaintes, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles), par email plainte@actel.be ou par téléphone au 02/250.90.60. Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles) par téléphone 02 547 58 71 ou par mail info@ombudsman.as.

FGTB
Ensemble, on est plus forts

actel
AFFINITY